

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

AVIS DE CONVOCATION

DESTINATAIRES : Membres du Conseil d'éducation
Madame Josée Eagle

EXPÉDITRICE : Direction générale

OBJET : **134^e séance ordinaire du Conseil d'éducation du DSFS**

DATE : Le mercredi 10 décembre 2025

HEURE : **17 h**

LIEU : *Membres du CED : École Louis-J.-Robichaud, Shédiac (Local 1321)*
Membres du public : via la plateforme Teams

Les personnes suivantes sont convoquées :

Président du Conseil : Monsieur Michel Côté

Vice-président du Conseil : Monsieur Raphaël Moore

Conseillères et conseillers d'éducation : Madame Line Thibodeau
Madame Christine Noël
Monsieur Eric Macfie
Madame Amélie Caissie
Madame Caroline Le Bouthillier
Monsieur Matthieu LeBlanc
Madame Isabelle Landry-Sonier
Madame Monique Mazerolle
Madame Fannie Fournier

Membre de l'administration du DSFS : Madame Monique Boudreau, directrice générale
Monsieur Jean-Luc Thériault, directeur des relations stratégiques

Secrétaire de la séance : Madame Josée Eagle

- **16 h 15 - 17 h 00 :** *session de travail*
 - *Infrastructures*
 - *Processus de sélection et transition DG*
 - *Cadre stratégique*
 - *Partage comité tripartite visite école catholique centre-est*
- **17 h 00 - 18 h 30 :** *réunion publique*

* Note : la réunion débutera à 17 h.

NOTE : *Les membres qui seront dans l'impossibilité d'assister à la séance sont priés d'en informer sans tarder, madame Josée Eagle ou madame Monique Boudreau au 506.227.9842 ou par courriel à : josee.eagle@nbed.nb.ca ou monique.boudreau2@nbed.nb.ca.*

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

1. Ouverture de la séance

1.1 Mot de bienvenue et mise à jour du président

Le président fera un effort de sensibilisation à chacune des réunions du Conseil pour reconnaître le territoire traditionnel autochtone non-cédé sur lequel l'école est construite ainsi que les liens possibles avec les communautés autochtones à proximité. Pour reconnaître le territoire, l'affirmation suivante est acceptée :

« Les écoles du Nouveau-Brunswick, incluant les écoles du District scolaire francophone Sud, sont construites sur les territoires traditionnels non-cédés des peuples Mi'kmaq, Wolastoquiyiks et Passamaquoddy ».

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

2. Considération et adoption de l'ordre du jour et absences motivées/non motivées

Mise en contexte

Un projet d'ordre du jour est proposé pour considération et adoption par les membres du Conseil d'éducation.

Documentation

Le projet d'ordre du jour

CONSEIL D'ÉDUCATION DE DISTRICT, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025 (*Début de la réunion : 17 h*)

Lieu de la rencontre : **Membres du CED** : École Louis-J.-Robichaud (local 1321)
Membres du public : via la plateforme Teams

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Mot de bienvenue et mise à jour du président
2. Considération et adoption de l'ordre du jour et absences motivées/non motivées
3. Déclaration de conflits d'intérêts
4. Considération et adoption du procès-verbal (133^e réunion – 12 novembre 2025)
 - 4.1 Questions découlant du procès-verbal
5. Politiques
 - 5.1 Comité de la gouvernance et des politiques
 - 5.2 Comité du lien avec la communauté
 - 5.3 Comité de la planification des installations scolaires
6. Vérification du rendement du Conseil
 - 6.1 Révision et auto-évaluation de la Politique 1.2 – Code d'éthique des membres du Conseil
7. Vérification du rendement de la direction générale (monitoring)
 - 7.1 Rapport de vérification de la Politique 3.7 – Embauche, rémunération et avantages sociaux
 - 7.2 Révision de la Politique 3.7 – Recrutement, Embauche, rémunération et avantages sociaux

Participation du public

8. Points d'information de la direction générale
 - 8.1 Rapport financier – DSFS
 - 8.2 Rapport financier – CED
 - 8.3 Directive assiduité des élèves
 - 8.4 Directive sur les accommodements religieux
9. Points d'information de la présidence
 - 9.1 Conseil de la jeunesse
 - 9.2 Étude transport scolaire
 - 9.3 Dépôt du budget en capital
10. Affaires nouvelles
11. Date et lieu de la prochaine réunion ordinaire
12. Levée de la séance

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

3. Déclaration de conflits d'intérêts

Mise en contexte

Les membres sont invités à signaler s'ils ont des conflits d'intérêts en rapport à certains points de l'ordre du jour.

Documentation

Aucune

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

4. Considération et adoption du procès-verbal (133^e réunion – 12 novembre 2025)

Mise en contexte

Le 12 novembre 2025, les membres du Conseil d'éducation du District scolaire francophone Sud se sont réunis pour leur 133^e assemblée ordinaire. Un procès-verbal est déposé pour adoption à la présente assemblée.

Documentation

Le procès-verbal de la 133^e assemblée ordinaire du CED est annexé.

CONSEIL D'ÉDUCATION DE DISTRICT, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

133^e assemblée ordinaire

Le mercredi 12 novembre 2025

Procès-verbal de la 133^e assemblée ordinaire du Conseil d'éducation du District scolaire francophone Sud qui s'est tenue le 12 novembre 2025, de 18 h 31 à 21 h 18 au local 1321 de l'école Louis-J.-Robichaud, 435 rue Main, Shédiac et par l'entremise de la plateforme Microsoft Teams.

PRÉSENCE

| Membres votants | Titre | Présences |
|-------------------------|---|------------|
| Line Thibodeau | Sous-district 1 | Présentiel |
| Christine Noël | Sous-district 2 | Virtuel |
| Eric Macfie | Sous-district 3 | Présentiel |
| Amélie Caissie | Sous-district 4 | Présentiel |
| Caroline Le Bouthillier | Sous-district 5 | Présentiel |
| Matthieu LeBlanc | Sous-district 6 | Présentiel |
| Isabelle Landry-Sonier | Sous-district 7 | Virtuel |
| Monique Mazerolle | Sous-district 8 | Présentiel |
| Michel Côté | Président, sous-district 9 | Présentiel |
| Raphaël Moore | Sous-district 10 | Présentiel |
| Fannie Fournier | Élève-conseillère (2025-2026) | Présentiel |
| Personnel du DSFS | Titre | Présences |
| Monique Boudreau | Directrice générale et secrétaire du CED | Présentiel |
| Jean-Luc Thériault | Directeur des relations stratégiques | Présentiel |
| David Després | Directeur services administratifs et financiers | Virtuel |
| Annick Gaudet | Directrice des services à la petite enfance | Virtuel |
| Nadine Cormier-Dupuis | Directrice exécutive à l'apprentissage | Présentiel |
| Ken Therrien | Directeur exécutif à l'apprentissage | Présentiel |
| Alain Poitras | Directeur exécutif à l'apprentissage | Présentiel |
| Mireille Bertin-Post | Directrice exécutive à l'apprentissage | Présentiel |
| Josée Eagle | Adjointe exécutive à la direction générale | Présentiel |
| Philippe Lavoie | Spécialiste en soutien technologique | Présentiel |

1. Ouverture de la séance

1.1 Mot de bienvenue et mise à jour du président

Le président, monsieur Michel Côté, a ouvert la séance à 18 h 31 en souhaitant la bienvenue à tous les membres du Conseil qui se sont joints à cette réunion publique. Il a ensuite fait la reconnaissance du territoire traditionnel autochtone non cédé.

2. Considération et adoption de l'ordre du jour et absences motivées/non motivées

Les membres se sont référés à l'ordre du jour reçu avant la réunion. M. Michel Côté a demandé l'ajout du point 7.3 : Lancement de la politique des Finalités et du point 10.3 : Salaire des futurs conseillers.

2025-11-12 - CED - DSFS - 1342

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le projet d'ordre du jour de la réunion avec les ajouts mentionnés. (Matthieu LeBlanc, Amélie Caissie)
Unanimité

CONSEIL D'ÉDUCATION DE DISTRICT, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

133^e assemblée ordinaire

Le mercredi 12 novembre 2025

L'ordre du jour se lira comme suit :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Mot de bienvenue et mise à jour du président
 2. Considération et adoption de l'ordre du jour et absences motivées/non motivées
 3. Déclaration de conflits d'intérêts
 4. Considération et adoption du procès-verbal (132^e réunion – 8 octobre 2025)
 - 4.1 Questions découlant du procès-verbal
 5. Politiques
 - 5.1 Méthode de gouverne
 - a) comité de la planification des installations scolaires
 - b) comité de la gouvernance et des politiques
 6. Vérification du rendement du Conseil
 - 6.1 Révision et auto-évaluation de la Révision 1.0 - Engagement général
 - 6.2 Révision et auto-évaluation de la Politique 1.1 - Style de gouverne
 7. Vérification du rendement de la direction générale
 - 7.1 Rapport de vérification de la Politique 4.0 – Politique des finalités
 - 7.2 Révision de la Politique 4.0 – Politique des finalités
 - 7.3 Lancement de la politique des Finalités
- Participation publique et Pause
8. Points d'information de la direction générale
 - 8.1 Rapport financier – DSFS
 - 8.2 Rapport financier – CED
 - 8.3 Résultats à l'évaluation de la petite enfance
 - 8.4 Pression budgétaire 2026-2027
 9. Agenda automatique
 - 9.1 Tableau de bord équilibré (TBÉ) 2025-2026
 10. Points d'information de la présidence
 - 10.1 Conseil de la jeunesse
 - 10.2 Congrès et AGA de la FNCSF 2025 (retour)
 - 10.3 Salaire des futurs conseillers
 11. Affaires nouvelles
 12. Date et lieu de la prochaine réunion ordinaire
 13. Levée de la séance

3. Déclaration de conflits d'intérêts

Le président a demandé si des membres avaient des conflits d'intérêts au sujet de certains points à l'ordre du jour. Aucun conflit d'intérêts ne fut déclaré.

4. Considération et adoption du procès-verbal (132^e assemblée ordinaire – 8 octobre 2025)

Le 8 octobre 2025, les membres du Conseil d'éducation du District scolaire francophone Sud se sont réunis pour leur 132^e assemblée ordinaire. Un procès-verbal est déposé pour adoption à la présente assemblée.

2025-11-12 - CED - DSFS - 1343

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 132^e assemblée ordinaire du CED tel qu'il a été présenté. (Caroline Le Bouthillier, Eric Macfie)

Unanimité

CONSEIL D'ÉDUCATION DE DISTRICT, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

133^e assemblée ordinaire

Le mercredi 12 novembre 2025

4.1 Questions découlant des procès-verbaux

M. Michel Côté a indiqué qu'une lettre avait été transmise à la ministre afin de faire un suivi des rencontres tenues avec les députés et les ministres concernant les projets urgents en infrastructure, tels que prévus lors de la dernière réunion. Il a insisté sur l'importance de relancer nos projets, surtout avec le budget des investissements prévu pour la fin novembre – début décembre. L'objectif est de s'assurer que le gouvernement considère les priorités de notre district.

5. Politiques

5.1 Méthode de gouverne

a) Comité de la planification des installations scolaires

Le comité s'est réuni le 28 octobre dernier, et Madame Line Thibodeau a été réélue présidente de ce comité. Elle a présenté un bref résumé de leur réunion.

Deux points pressants ont été soulevés. Le premier concerne le fait que les entrepreneurs devraient compléter leurs projets durant la période estivale. Cela cause des inconvénients et des enjeux de sécurité lorsque l'école recommence et que les travaux ne sont pas terminés.

2025-11-12 – CED – DSFS – 1344

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le Conseil envoie une lettre à la ministre de l'Éducation ainsi qu'au ministère des Transports et de l'Infrastructure afin de leur transmettre les inquiétudes concernant les travaux qui ne sont pas terminés pendant la période estivale. (Line Thibodeau, Eric Macfie)

Unanimité

Monsieur David Després, s'est joint à la rencontre afin de répondre aux questions concernant le rapport présenté.

Madame Line Thibodeau a ensuite fait la recommandation de mener une étude similaire pour la région de Fredericton.

2025-11-12 – CED – DSFS – 1345

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le Conseil entame les démarches afin d'obtenir une étude semblable à celle de la région de Saint-Jean, mais pour la région de Fredericton. (Line Thibodeau, Raphaël Moore)

Unanimité

b) Comité de la gouvernance et des politiques

Le comité de la gouvernance et des politiques s'est réuni le 22 octobre dernier. Le président réélu du comité, Raphaël Moore, a fait un résumé des discussions.

CONSEIL D'ÉDUCATION DE DISTRICT, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

133^e assemblée ordinaire

Le mercredi 12 novembre 2025

6. Vérification du rendement du Conseil

6.1 Révision et auto-évaluation de la Politique 1.0 - Engagement général

Tel qu'il a été convenu dans le calendrier de révision et d'autoévaluation des politiques du CED, le Conseil a fait la révision de la Politique 1.0 – *Engagement général*. Le Conseil a ensuite répondu aux trois questions suivantes :

- Est-ce que le Conseil a des questions concernant cette politique
- Est-ce que le Conseil suit cette politique?
- Est-ce que le Conseil a des changements à proposer à cette politique?

M. Côté a souligné que, dans le paragraphe 4 de la Politique, il est indiqué : « Par conséquent, le Conseil d'éducation du District scolaire francophone Sud et son personnel de gestion et pédagogique viseront à tout moment les résultats suivants comme résultats suprêmes du système scolaire qui relève de leurs compétences : 5. Assurer que le gouvernement provincial fournit le financement équitable nécessaire pour permettre au Conseil d'éducation du District scolaire francophone Sud d'assumer la pleine gestion scolaire francophone et aux écoles du District scolaire francophone Sud de fournir une instruction de qualité exemplaire et d'assumer pleinement leur rôle culturel et communautaire. »

Il a ajouté que, même si cet objectif dépasse le contrôle direct du Conseil, celui-ci respecte tout de même l'esprit de la Politique en y aspirant constamment et en déployant tous les efforts nécessaires. Il a tenu à souligner que le Conseil accomplit un travail important à cet égard, même si les résultats ne sont pas entièrement acquis.

6.2 Révision et auto-évaluation de la Politique 1.1 - Style de gouverne

Tel qu'il a été convenu dans le calendrier de révision et d'autoévaluation des politiques du CED, le Conseil a fait la révision de la Politique 1.1 – *Style de gouverne*. Le Conseil a ensuite répondu aux trois questions suivantes :

- Est-ce que le Conseil a des questions concernant cette politique
- Est-ce que le Conseil suit cette politique?
- Est-ce que le Conseil a des changements à proposer à cette politique?

Deux petits changements ont été signalés, soit de remplacer au point 1.1.6 a) l'expression « à chaque réunion » par « deux fois par année », ainsi que de remplacer l'annexe A au complet avec les bonnes dates.

2025-11-12 – CED – DSFS – 1346

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter les changements suggérés à la Politique 1.1 – *Style de gouverne*. (Raphaël Moore, Éric Macfie)

Unanimité

CONSEIL D'ÉDUCATION DE DISTRICT, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

133^e assemblée ordinaire

Le mercredi 12 novembre 2025

7. Vérification du rendement de la direction générale (monitoring)

7.1 Rapport de vérification de la Politique 4.0 – *Politique de finalités*

Madame Nadine Cormier-Dupuis et Mireille Bertin-Post, Directrices exécutives à l'apprentissage, ainsi qu'Alain Poitras et Ken Therrien, Directeurs exécutifs à l'apprentissage, se sont joints à la réunion afin de présenter le Rapport de vérification de la Politique 4.0 – Politique de finalités, qui constituera le dernier rapport de l'ancienne politique de finalités.

Madame Monique Boudreau a mentionné que, lorsque le point 7.1 sera terminé, nous passerons directement au point 9.1, puisque les employés du District sont actuellement présents.

L'analyse des données 2024-2025 révèle que certains constats tirés des données des élèves de la maternelle à la 2e année de notre district montrent que seulement 60 % des élèves ont le français comme langue maternelle et que seulement 55 % ont le français comme langue principale parlée à la maison. Ces données sont préoccupantes lorsqu'on considère notre capacité à offrir les services nécessaires, surtout en comparaison avec les deux autres districts francophones du Nouveau-Brunswick.

Elles soulignent le besoin accru de services de soutien dès l'entrée à l'école et suscitent des inquiétudes en raison des pressions budgétaires nécessaires pour offrir ces appuis. Souvent, ces besoins ne sont identifiés qu'une fois que les élèves arrivent à la maternelle.

2025-11-12 – CED – DSFS – 1347

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le Rapport de vérification de la Politique 4.0 – *Politique de finalités*. (Monique Mazerolle, Line Thibodeau)

Unanimité

9. Agenda automatique

9.1 Tableau de bord équilibré (TBÉ) 2025-2026

Les directeurs et directrices exécutifs(ives) à l'apprentissage ont présenté le plan éducatif 2025-2026 sous forme de tableau de bord équilibré, aligné sur les finalités du Conseil, le Plan de 10 ans du MEDPE et le Cadre stratégique du DSFS. Les écoles doivent cibler un nombre limité de priorités pour leur plan d'amélioration : pédagogie consciente et inclusive, compétences langagières, bien-être du personnel et des élèves, et construction identitaire.

2025-11-12 – CED – DSFS – 1348

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le Tableau de bord équilibré (TBÉ) 2025-2026. (Raphaël Moore, Matthieu LeBlanc)

Unanimité

CONSEIL D'ÉDUCATION DE DISTRICT, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

133^e assemblée ordinaire

Le mercredi 12 novembre 2025

7.2 Révision de la Politique 4.0 – Politique de finalités

La directrice générale, Madame Monique Boudreau, a rappelé qu'il s'agit de la dernière présentation du rapport de monitoring pour cette version de la politique des finalités. Elle a également précisé qu'une équipe de travail est déjà en place afin d'élaborer les interprétations et les indicateurs liés à la nouvelle politique des finalités.

7.3 Lancement de la politique de finalités

Les membres ont été invités à visionner la présentation et à en prendre connaissance de la dernière version de la politique et des outils visuels en lien avec la politique.

Nous souhaitions également créer un visuel pour expliquer les quatre grandes parties de la politique des finalités.

Participation publique et Pause

Les micros et vidéos de la session virtuelle sont fermés pendant la pause. L'enregistrement de la séance est alors interrompu. Monsieur Matthieu LeBlanc s'est excusé de la réunion.

8. Points d'information de la direction générale

8.1 Rapport financier – DSFS

La directrice générale a présenté le rapport financier du DSFS et a souligné que le District commence l'année scolaire en situation déficitaire, ce qui inquiète les membres du Conseil. Les nombreuses embauches d'assistantes en éducation, nécessaires pour répondre à la hausse des inscriptions et aux besoins accrus de certains élèves, contribuent à cette pression budgétaire. De plus, des ressources supplémentaires ont dû être ajoutées au secteur des finances afin d'appuyer le personnel, entre autres dans l'utilisation du système Pro et pour répondre aux besoins de notre district en croissance.

2025-11-12 – CED – DSFS – 1349

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le Conseil accepte le dépôt du rapport financier du DSFS en date du 31 octobre 2025 tel qu'il a été présenté.
(Eric Macfie, Caroline Le Bouthillier)

Unanimité

2025-11-12 – CED – DSFS – 1350

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le Conseil envoie une lettre à la ministre afin de lui transmettre les inquiétudes du Conseil concernant le budget du DSFS et de demander un ajustement additionnel en raison de la croissance du District.
(Monique Mazerolle, Amélie Caissie)

Unanimité

CONSEIL D'ÉDUCATION DE DISTRICT, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

133^e assemblée ordinaire

Le mercredi 12 novembre 2025

8.2 Rapport financier – CED

Un rapport financier du CED en date du 5 novembre 2025 a été présenté aux membres du Conseil.

2025-11-12 – CED – DSFS – 1351

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le Conseil accepte le dépôt du rapport financier du CED en date du 5 novembre 2025 tel qu'il a été présenté.
(Line Thibodeau, Monique Mazerolle)

Unanimité

8.3 Résultats à l'évaluation de la petite enfance

Madame Annick Gaudet, directrice des services à la petite enfance, s'est jointe à la réunion afin de présenter les données des résultats à l'évaluation de la petite enfance des élèves du DSFS.

Elle a souligné que plusieurs enfants qui ne fréquentent pas la garderie ou qui ne passent pas les tests d'entrée à la maternelle peuvent parfois créer des surprises lorsqu'ils débutent la maternelle. Si tous les élèves effectuaient ces évaluations, il serait plus facile de planifier le budget et de prévoir les ressources nécessaires, notamment les aides assistantes en éducation, afin de soutenir leur réussite scolaire.

Elle a ajouté que, dans un monde idéal, il serait souhaitable de pouvoir entrer en contact avec tous les enfants avant leur arrivée à l'école afin de mieux cerner leurs besoins et de préparer les services nécessaires.

8.4 Pression budgétaire 2026-2027

Chaque année, le MEDPE se rend dans chacun des districts afin de prendre connaissance des pressions budgétaires et d'en comprendre les causes, dans le but de mieux se préparer à les défendre auprès des élus. Le DSFS a rencontré le Ministère le 23 octobre, et Madame Monique Boudreau a partagé le document à l'appui de cette rencontre.

10. Points d'information de la présidence

10.1 Conseil de la jeunesse

L'élève conseillère Fannie Fournier a pris la parole afin de donner une mise à jour de son côté. Elle a eu une rencontre avec les leaders et a envoyé un courriel à toutes les directions afin de prévoir des dates de rencontre avec les élèves pour sa « Tournée d'écoute dans nos écoles ». Elle fera parvenir un tableau des dates confirmées aux membres du CED afin qu'ils puissent les inscrire à leur calendrier.

10.2 Congrès et AGA de la FNCSF 2025 (retour)

Le président a fait un retour sur le congrès et l'AGA de la FNCSF qui se sont déroulés à Kelowna, en Colombie-Britannique du 14 au 17 octobre 2025. Il a résumé les différents ateliers/conférences auxquels il a assisté en mentionnant que ce congrès est toujours aussi pertinent à chaque année pour les membres qui ont la chance d'y assister. Il a aussi ajouté que le prix Edgar-Gallant a été décerné à la directrice générale, Madame Monique Boudreau.

CONSEIL D'ÉDUCATION DE DISTRICT, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

133^e assemblée ordinaire

Le mercredi 12 novembre 2025

10.3 Salaire des futurs conseillers

Monsieur Michel Côté a tenu à souligner la question du salaire des futurs conseillers, puisqu'une élection aura lieu en mai prochain. Il aimerait que celui-ci soit augmenté afin d'encourager davantage de personnes à se présenter et de leur offrir une incitation supplémentaire à participer au processus électoral.

2025-11-12 – CED – DSFS – 1352

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le Conseil envoie une lettre à la ministre afin de considérer l'augmentation des salaires des futurs conseillers du CED.
(Eric Macfie, Caroline Le Bouthillier)

Unanimité

11. Affaires nouvelles

Aucun point n'a été ajouté.

12. Date et lieu de la prochaine réunion ordinaire

La prochaine réunion aura lieu le 10 décembre 2025 au local 1321 de l'école Louis-J.-Robichaud, 435 rue Main à Shédiac, à 17 h.

Un lien sera disponible à partir du site web pour les membres du public et les membres du Conseil qui se joindront à la réunion de façon virtuelle. Les ordres du jour, procès-verbaux et documents publics des réunions sont également publiés à cet endroit, sous l'onglet Conseil d'éducation.

13. Levée de la séance

Levée de la séance à 21 h 18.

Michel Côté
Président

Monique Boudreau
Secrétaire

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

4.1 Questions découlant du procès-verbal 12 novembre 2025)

Les sujets traités par le Conseil d'éducation lors de sa 133^e assemblée ordinaire ont donné lieu aux suivis que voici :

- a) **5.1 Méthode de gouverne, Comité de la planification des installations scolaires**: Pour faire suite à la proposition adoptée lors de la dernière réunion, une lettre a été envoyé à la ministre de l'Éducation et au Transports et de l'Infrastructure (*lettre ci-jointe*)
- b) **8. Points d'information de la direction générale, Rapport financier – DSFS** : Pour faire suite à la proposition adoptée lors de la dernière réunion, une lettre a été envoyé à la ministre de l'Éducation (*lettre ci-jointe*)
- c) **10.3 Salaire des futurs conseillers** : Pour faire suite à la proposition adoptée lors de la dernière réunion, une lettre a été envoyé à la ministre de l'Éducation (*lettre ci-jointe*)

Correspondance

- i) Lettre à Hon. C. Johnson (Tableau de bord équilibré (TBÉ) du DSFS)



Envie par courriel : claire.johnson@qnb.ca et chuck.chiasson@qnb.ca

Le 3 décembre 2025

L'honorable Claire Johnson, M.A.L.
Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
C. P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

L'honorable Chuck Chiasson, M.A.L.
Ministre de des Transports et de l'Infrastructure
C. P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Objet : Planification des installations scolaires

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

À la suite de la réunion du Comité de la planification des installations scolaires tenue le 28 octobre dernier, les membres présents ont discuté des travaux réalisés et des principaux enjeux à surveiller au cours des prochains mois.

Lors de la rencontre, le comité a particulièrement insisté sur la problématique liée à la réalisation des travaux d'infrastructure scolaires. Nous constatons de manière récurrente que plusieurs entrepreneurs n'arrivent pas à compléter leurs projets durant la période estivale, comme prévu dans les délais contractuels, et que, dans certains cas, certains travaux n'ont même pas pu débuter. Cette situation engendre des perturbations importantes lors de la rentrée scolaire : entrave au fonctionnement normal des écoles, inconfort pour le personnel et les élèves, ainsi que des enjeux de sécurité lorsque les chantiers demeurent actifs alors que les élèves sont de retour en classe.

Nous jugeons essentiel que des mesures concrètes soient étudiées afin d'assurer que les travaux puissent être entièrement finalisés avant la reprise des activités scolaires. Il en va de la sécurité des élèves et du bon déroulement des opérations dans les établissements

Nous serions heureux de pouvoir discuter avec vous ou avec vos représentants afin de trouver des solutions durables et adaptées à cette problématique.



District scolaire
francophone Sud
Apprendre. Grandir. Devenir.

Conseil d'éducation

Nous vous remercions de votre attention et demeurons disponibles pour toute information supplémentaire.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Michel Côté
Président du Conseil d'éducation

cc : Mme Julie Mason, sous-ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
M. Philippe McGraw, Directeur des services administratifs et financiers du DSFS
Mme Monique Boudreau, directrice générale du DSFS

ICI ON CHANGE LE MONDE

francophonesud.nbed.nb.ca





Envie par courriel : claire.johnson@gnb.ca

Le 3 décembre 2025

L' honorable Claire Johnson, M.A.L.
Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
C. P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Objet : Préoccupation concernant la situation financière du DSFS en début d'année scolaire

Madame la Ministre,

Au nom du Conseil d'éducation du District scolaire francophone Sud (DSFS), je tiens à vous faire part des préoccupations sérieuses du Conseil quant à la situation financière de notre district en ce début d'année scolaire.

Lors de notre plus récente réunion, la directrice générale a présenté le rapport financier du District, lequel indique que nous amorçons l'exercice dans une position déficitaire. Cette réalité suscite une vive inquiétude au sein du Conseil, d'autant plus qu'elle s'inscrit dans un contexte de croissance soutenue de notre clientèle et d'augmentation des besoins de plusieurs élèves.

C'est pourquoi nous souhaitons porter à votre attention les principales pressions budgétaires qui expliquent cette situation et qui nécessitent, selon nous, une attention et des ajustements rapides.

D'abord, la hausse importante des inscriptions, combinée à des besoins plus complexes chez certains élèves, rend nécessaire l'embauche d'un plus grand nombre d'assistantes en éducation (AE). Ces ressources additionnelles sont indispensables pour assurer la sécurité, favoriser l'inclusion et soutenir la réussite scolaire de l'ensemble de nos élèves. Or, elles exercent une pression significative sur notre budget de fonctionnement. À ce jour, nous sommes financés pour 615 postes d'AE, alors que notre croissance nous a amenés à ajouter 58 postes d'AE réguliers supplémentaires ainsi que 16 postes d'AE suppléants temporaires, en date du 31 octobre 2025. Cette situation est récurrente et est soulevée au ministère chaque année : en l'absence d'ajustement au début ou en cours d'année, notre district demeure systématiquement déficitaire au chapitre du financement des AE en raison de l'augmentation continue de la clientèle.

Par ailleurs, afin de soutenir adéquatement le personnel scolaire et administratif, nous avons dû attribuer des ressources additionnelles aux secteurs des finances et des ressources humaines. La multiplication des embauches et la gestion accrue qui en découle ajoutent une charge de travail importante pour les équipes du bureau. À cet effet, nous vous rappelons que nous avons déjà sollicité un ajustement de notre plan d'établissement, en vigueur depuis 2012, afin qu'il reflète la réalité actuelle de notre district. De plus, la mise en œuvre du système Pro crée une pression supplémentaire sur le personnel du secteur des finances. Cette transition technologique, bien



qu'essentielle pour améliorer l'efficacité administrative, entraîne pour le moment une charge de travail accrue, le système n'étant pas encore pleinement stabilisé : des ajustements et corrections doivent être effectués au fur et à mesure, ce qui exige de nombreuses vérifications additionnelles et nous oblige à ajouter des ressources humaines supplémentaires pour soutenir adéquatement ce travail.

Conscients de notre responsabilité de gérer les fonds publics avec rigueur et transparence, nous estimons néanmoins urgent d'obtenir des ajustements budgétaires afin de maintenir la qualité et la continuité des services offerts à nos élèves. Vous trouverez en pièce jointe le rapport financier sommaire en date du 31 octobre 2025, qui illustre clairement l'ampleur des besoins actuels.

Nous serions reconnaissants de pouvoir discuter plus en détail de cette situation avec votre équipe et d'explorer ensemble des solutions permettant d'assurer la stabilité financière du DSFS.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Michel Côté
Président du Conseil d'éducation

cc : Mme Julie Mason, sous-ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
M. Robert Penney, sous-ministre adjoint de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
M. Philippe McGraw, Directeur des services administratifs et financiers du DSFS
Mme Monique Boudreau, directrice générale du DSFS



Envoie par courriel : claire.johnson@qnb.ca

Le 10 décembre 2025

L'honorable Claire Johnson, M.A.L.
Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
C. P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Objet : Demande de révision de la rémunération des membres du Conseil d'éducation du district (CED) — Élections du 11 mai

Madame la Ministre,

Au nom du Conseil d'éducation du DSFS, nous souhaitons porter à votre attention un enjeu démocratique important à l'approche des élections prévues le 11 mai prochain.

Le Conseil d'éducation du district (CED) joue un rôle essentiel dans la gouvernance des écoles. Il assure la représentation de l'ensemble de la communauté scolaire — parents, personnel, élèves et acteurs communautaires — et participe activement aux décisions concernant l'organisation, les ressources, la vie scolaire ainsi que le bien-être des élèves.

Cependant, il devient de plus en plus difficile de recruter des candidats prêts à assumer les responsabilités inhérentes à ces fonctions. L'engagement demandé — participation aux réunions, analyse de dossiers, implication dans les décisions stratégiques — exige un investissement considérable.

Afin de valoriser l'engagement que représente la participation au CED et de reconnaître le travail ainsi que la responsabilité associée à ces mandats, nous estimons qu'une révision à la hausse de la rémunération des futurs conseillers est pleinement justifiée.

Par la présente, et conformément à une proposition dûment adoptée par le Conseil, nous vous demandons respectueusement d'envisager une augmentation de la rémunération des membres qui seront élus lors du scrutin du 11 mai. Vous trouverez en pièce jointe deux études portant sur cette question, lesquelles concluent toutes deux à la nécessité d'une compensation plus équitable pour les membres des Conseils d'éducation, en comparaison avec d'autres organismes similaires.

Nous sommes convaincus qu'une telle mesure contribuera à attirer des personnes engagées, disponibles et motivées — gage d'une représentation large, diversifiée et durable au sein du district scolaire.



District scolaire
francophone Sud
Apprendre. Grandir. Devenir.

Conseil d'éducation

Dans l'attente de votre réponse favorable, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distinguées,

Michel Côté
Président du Conseil d'éducation

Pièces jointes : **2016 - Analyse comparative des rémunérations des conseillers d'éducation**
2025 - Rémunération des conseillers d'éducation au Nouveau-Brunswick
parmi les auteurs Alexandre-Cédric Doucet et Gérald Richard)

cc : Mme Julie Mason, sous-ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
M. Philippe McGraw, Directeur des services administratifs et financiers du DSFS
Mme Monique Boudreau, directrice générale du DSFS

ICI ON CHANGE LE MONDE

francophonesud.nbed.nb.ca





Envoie par courriel : claire.johnson@gnb.ca

Le 10 décembre 2025

L' honorable Claire Johnson, M.A.L.
Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
C. P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Objet : Tableau de bord équilibré (TBÉ) du DSFS

Madame la Ministre,

Tel que convenu, nous vous transmettons le tableau de bord équilibré (TBÉ) du DSFS. Nous demeurons engagés dans une démarche d'amélioration continue et souhaitons poursuivre l'ajustement de nos cibles tel qu'indiqué dans ce document.

Nous désirons toutefois attirer votre attention à une réalité directement liée à la situation géographique et démographique de notre district scolaire. Notre territoire, qui regroupe quatre grands centres urbains, est confronté à des défis particuliers en matière de vitalité linguistique et de prestation de services en français.

Les données 2024-2025 démontrent que seulement 60 % des élèves de la maternelle à la 2e année ont le français comme langue maternelle, et que 55 % l'utilisent comme langue principale à la maison. Comparativement aux deux autres districts francophones du Nouveau-Brunswick, ces résultats mettent en évidence une pression accrue sur notre capacité d'offrir des services éducatifs adaptés, cohérents et pleinement alignés sur notre mandat.

Notre mandat demeure constant : assurer que l'ensemble de nos élèves, au terme de leur parcours scolaire, puissent participer pleinement à la communauté francophone et acadienne en tant que citoyennes et citoyens engagés. Pour atteindre cette vision, nous croyons essentiel d'intervenir de manière plus ciblée et proactive.

À cet égard, nous sollicitons votre appui afin d'explorer des mesures ainsi que des ressources additionnelles qui nous permettraient de répondre adéquatement aux besoins émergents de notre population scolaire et de renforcer la vitalité linguistique au sein de notre district.



District scolaire
francophone Sud
Apprendre. Grandir. Devenir.

Conseil d'éducation

Nous vous remercions de l'attention accordée à cette situation et demeurons disponibles pour discuter des actions à envisager pour soutenir la réussite et l'épanouissement de nos élèves.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Michel Côté
Président du Conseil d'éducation

Pièce jointe : Tableau de bord équilibré (TBÉ)

cc : Mme Julie Mason, sous-ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
M. Robert Penney, sous-ministre adjoint de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
M. Philippe McGraw, Directeur des services administratifs et financiers du DSFS
Mme Monique Boudreau, directrice générale du DSFS

ICI ON CHANGE LE MONDE

francophonesud.nbed.nb.ca



Vision du District scolaire francophone Sud : Les membres du personnel, par leurs actions quotidiennes, s'engagent dans leur amélioration continue et dans celle du DSFS.

Tableau de bord équilibré 2025-2026 DSFS

| Pédagogie | | | | | | | | | |
|---|-----------|-----------|-----------------|----------|----------|----------|--------------|----------------------|--------------|
| Indicateur de rendement | 2023-2024 | 2024-2025 | Cible 2025-2026 | | | | | Résultats 2025- 2026 | |
| % des élèves de la maternelle ayant obtenu un EAN (niveau 2 jaune ou niveau 3 rouge) qui se sont améliorés d'au moins un niveau à l'EPE-OE (post)* | 79% | 77% | 81% | | | | | | |
| % des élèves de 5e à 12e année engagés dans leur cheminement personnel et scolaire pour réaliser leur projet de vie et de carrière** | 44% | 43% | 47% | | | | | | |
| Indicateur de processus | 2023-2024 | 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible T1 | Cible T2 | Cible T3 | Résultats T1 | Résultats T2 | Résultats T3 |
| % du personnel enseignant qui guident, assistent et coordonnent** | | | | | | | | | |
| % d'élèves de 1re année qui, à la fin de la séquence d'enseignement, atteignent 80% dans chacune des composantes à l'évaluation en littératie du District.* | | | | | | | | | |
| % d'élèves de 2e année qui, à la fin de la séquence d'enseignement, atteignent 80% dans chacune des composantes à l'évaluation en littératie du District.* | | | | | | | | | |
| % des élèves de la 1re année qui atteignent les attentes en fluidité de lecture orale (T2 : 16 mots bien lus/min ou + ; T3 : 27 mots bien lus /min ou +)** | | 75% | 83% | | 83% | 83% | | | |
| % des élèves de la 2e année qui atteignent les attentes en fluidité de lecture orale* (T1 : 16 mots bien lus /min ou + ; T2 : 37 mots bien lus /min ou + ; T3 : 43 mots bien lus /min ou +)** | | 75% | 83% | 83% | 83% | 83% | | | |
| % des élèves de la 3e année qui atteignent les attentes en fluidité de lecture orale (T1 : 58 mots bien lus /min ou + ; T2 : 62 mots bien lus /min ou + ; T3 : 66 mots bien lus /min ou +)** | | 59%* | 65% | 65% | 65% | 65% | | | |

**nouvel indicateur, cible définie après T1

**certaines composantes de l'évaluation du District ont changé, la cible définie après T1

*échantillon petit

| Indicateur de processus clé (rendement) : | 2023-2024 | 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible T1 | Cible T2 | Cible T3 | Résultats T1 | Résultats T2 | Résultats T3 |
|---|-----------|-----------|-----------------|----------|----------|----------|--------------|--------------|--------------|
| % des élèves de la 9e à la 12e année qui ont vécu au moins 1 expérience d'exploration en milieu de travail ou dans la communauté ** | 85% | 79% | 87% | 50% | 60% | 87% | | | |
| % du personnel enseignant qui se sent outillé pour accomplir leur rôle de passeur culturel. | | | | | | | | | |
| % du personnel enseignant qui se sent appuyé pour accomplir leur rôle de passeur culturel. | | | | | | | | | |

**nouvel indicateur,
cible définie après T1

**nouvel indicateur,
cible définie après T1

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

5. Politiques

5.1 Comité de la gouvernance et des politiques

Mise en contexte

Le comité s'est réuni le 17 novembre 2025. Un bref compte rendu sera fait lors de la réunion.

Documentation

Autoévaluation des réunions du CED

Politique 1.1 (avec révisions)

Autoévaluations des réunions du Conseil

1. Le Conseil était proactif et orienté vers l'avenir. (Échelle de 1 à 5 : 1 étoile = jamais et 5 étoiles = toujours)
2. Le Conseil a limité ses interventions et/ou ses décisions aux questions liées à sa responsabilité de gouverner. (Échelle de 1 à 5 : 1 étoile = jamais et 5 étoiles = toujours)
3. La diversité des points de vue était encouragée. (Échelle de 1 à 5 : 1 étoile = jamais et 5 étoiles = toujours)
4. L'accent était mis sur les finalités et non sur les moyens. C'est-à-dire, même si le Conseil doit maintenir le contrôle sur les opérations en adoptant des politiques de limitations, son rôle le plus important demeure celui de créer et de re créer la raison d'être du district - les finalités, donc les résultats poursuivis. Voir la politique 1.1 du CED : «Le Conseil axe sa vision sur les fins et les extrants et non sur les préoccupations internes.» (Échelle de 1 à 5 : 1 étoile = jamais et 5 étoiles = toujours)
5. Les décisions étaient des décisions de groupe. (Échelle de 1 à 5 : 1 étoile = jamais et 5 étoiles = toujours)
6. Le Conseil cherchait à obtenir ou prenait en considération le point de vue de la communauté (le propriétaire). Le Conseil n'agit pas pour lui-même, ni pour le personnel, ni pour le MEDPE. Il représente, il agit au nom d'un plus grand groupe - la communauté. Il doit donc entretenir des liens avec la communauté afin de s'enrichir de leur point de vue. (Échelle de 1 à 5 : 1 étoile = jamais et 5 étoiles = toujours)
7. La réunion se déroulait selon la procédure décrite dans la politique 1.8.11.(échelle de 1 à 5 : 1 étoile = jamais et 5 étoiles = toujours) (Voir Annexe « A »)

Annexe « A »

1.8.11 Déroulement des réunions

1.8.11.1 Les réunions du Conseil se dérouleront d'une façon ponctuelle, selon un certain décorum et en conformité avec la Loi sur l'éducation et ses règlements :

- a) les réunions seront appelées à l'ordre à l'heure indiquée dans l'avis de convocation et après vérification du quorum;
- b) le décorum sera maintenu et tous les membres seront traités avec dignité, respect, courtoisie et équité;
- c) les membres du Conseil doivent restreindre leurs remarques à la question à l'étude;
- d) la majorité des votes exprimés décide du sort des propositions.
- e) Lors d'un huis clos, le public et le personnel seront exclus, sauf si le Conseil demande la présence de certains membres du personnel.
- f) Les votes se donnent habituellement à main levée. Le vote par scrutin sur une question particulière peut être réclamé et sera accordé si un membre présent le demande.

1.8.11.2 Les niveaux de formalité et de discipline seront maintenus tout en respectant les considérations suivantes :

- a) le droit de parole sera accordé par la présidence, selon les étapes suivantes :
 - 1) un membre présente un point;
 - 2) tous les membres ont l'occasion de donner leur opinion sur le point présenté et d'y apporter des informations supplémentaires;
 - 3) une proposition est formulée;
 - 4) tous les membres ont un deuxième droit de parole, y compris la personne qui a proposé qui pourra s'exprimer en dernier lieu pour clore la discussion
 - 5) on vote sur la proposition.
- b) toute proposition doit être appuyée avant d'être soumise à l'assemblée;
- c) le président ou la présidente de l'assemblée peut voter et prendre part aux discussions. Il ou elle ne peut pas proposer ou appuyer une motion. En cas de partage égal des voix, la proposition est rejetée;
- d) la proposition principale peut être amendée et la proposition d'amendement peut faire l'objet d'un sous-amendement. Cependant, on ne peut pas aller plus loin;
- e) une motion de renvoi devant un comité, de remise à une date fixe ou de dépôt sur le bureau peut être présentée par rapport à une proposition principale, ce qui a comme résultat, si acceptée, d'écartier, temporairement, l'étude d'une question;
- f) le président ou la présidente rappelle à l'ordre les individus qui auront des apartés entre eux ou entre elles;
- g) le Conseil clôt ses séances à 21 h 30 à moins que les membres présents et habilités à voter ne décident par vote unanime d'en proroger la levée en fixant un temps pour compléter les points qui

- sont jugés nécessaires par le Conseil. L'étude des questions qui n'ont pas été abordées ou complétées est reportée à la prochaine séance;
- h) une proposition d'ajournement peut être présentée par tout membre du Conseil ou à l'épuisement de l'ordre du jour, le président ou la présidente peut déclarer l'ajournement;
 - i) si le Conseil décide de mettre en œuvre d'autres règles de procédure, il considérera le *Code Morin* (Procédure des assemblées délibérantes, édition 1994), comme référence.

1.8.11.3 Un conseiller qui souhaite ajouter un point à l'ordre du jour doit en faire la demande au président au moins deux semaines avant la date de la réunion.

1.8.11.4 Un conseiller qui souhaite ajouter un point à l'ordre du jour lors de la réunion doit en faire la proposition lors de l'adoption de l'ordre du jour. L'ajout se fera avec l'approbation de la majorité des conseillers.

CONSEIL D'ÉDUCATION

Style de gouverne

Politique 1.1

Dans l'exercice de son style de gouverne, le Conseil : a) axe sa vision sur les fins et les extrants et non sur les préoccupations internes; b) encourage la diversité des points de vue; c) met davantage l'accent sur la direction stratégique que sur les détails administratifs; d) fait une nette distinction entre les rôles du Conseil et ceux de la direction; e) favorise la prise de décision en collégialité; f) met l'accent sur l'avenir plutôt que sur le passé et le présent; et g) agit de façon proactive plutôt que réactive.

En conséquence, le Conseil :

- 1.1.1 favorise la responsabilisation collective, se rend garant de l'excellence de ses méthodes de gouverne, ne se contente pas seulement de réagir aux initiatives du personnel en établissant ses politiques et fait appel à l'expertise de chacun de ses membres pour accroître sa capacité en tant qu'entité plutôt que de substituer les jugements individuels à ses valeurs;
- 1.1.2 dirige, surveille et inspire le District scolaire par l'intermédiaire de la rédaction attentive de grandes politiques traduisant ses valeurs et ses perspectives, et met notamment l'accent sur les répercussions attendues à long terme;
- 1.1.3 s'impose toute la discipline dont il a besoin pour diriger avec excellence, notamment en matière d'assiduité, de préparation des réunions, d'élaboration des politiques, de respect des rôles, d'expression d'une seule voix et de maintien de la capacité de direction de gouverne;
- 1.1.4 prévoit des activités de formation de son processus de gouverne et des échanges périodiques sur l'amélioration du processus :
 - a) les membres du Conseil tiendront une séance de formation dans le but, entre autres, de se rappeler et d'approfondir les principes de gouverne;
 - b) les activités d'initiation des nouveaux membres se tiendront le plus tôt possible après leur nomination et porteront, entre autres, sur les principes de gouverne adoptés par le Conseil;
- 1.1.5 ne permet pas à un de ses membres ou de ses comités de l'empêcher de s'acquitter de ses engagements;
- 1.1.6 évalue son rendement et ses méthodes selon un calendrier préétabli (voir Annexe A) et, à cet égard, procède notamment à la comparaison de ses activités et de ses mesures d'autodiscipline avec les politiques relatives au processus de gouverne et aux liens entre le Conseil et la direction générale.

- a) évaluera son rendement en lien avec le déroulement des réunions par l'entremise d'un sondage (**autoévaluation**) à remplir par tous les membres **deux fois par année, soit en en décembre et à la fin de l'année scolaire (juin)**.
- b) mandate le comité de la gouvernance et des politiques de faire la compilation des résultats, d'en faire l'analyse et présenter les résultats au Conseil. Si nécessaire, le Conseil considérera les suivis à apporter selon les résultats du sondage.

ANNEXE A

| Calendrier de révision et d'auto-évaluation des politiques du CED | | |
|---|--------------------|----------------------------|
| Catégories – Méthode de gouverne- et – Relations entre le Conseil et la DG- | | |
| Politique | Date de la réunion | Méthode |
| 1.0 Engagement général | Octobre 2025 | Révision et autoévaluation |
| 1.1 Style de gouverne | Novembre 2025 | Révision et autoévaluation |
| 1.2 Code de déontologie | Décembre 2025 | Révision et autoévaluation |
| 1.3 Description des fonctions du Conseil | Janvier 2026 | Révision et autoévaluation |
| 1.4 Rôle de la présidence | Février 2026 | Inspection directe |
| 1.5 Cycle de planification | Mars 2026 | Révision et autoévaluation |
| 1.6 Principes et structure des comités | Avril 2026 | Révision et autoévaluation |
| 1.7 Politique relative à la démocratie. | Mai 2026 | Révision et autoévaluation |
| 1.8 Réunions du Conseil | Juin 2026 | Révision et autoévaluation |
| 1.9 Coût de la gouverne | Octobre 2026 | Révision et autoévaluation |
| 1.10 Nommer une salle de classe | Novembre 2026 | Révision et autoévaluation |
| 2.1 Délégation à la DG | Décembre 2026 | Révision et autoévaluation |
| 2.2 Évaluation du rendement de la DG | Janvier 2027 | Révision et autoévaluation |
| 2.0 Liens entre le Conseil et la DG | Février 2027 | Révision et autoévaluation |

mise à jour : octobre 2025

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

5.2 Comité du lien avec la communauté

Mise en contexte

Le comité s'est réuni le 4 décembre 2025. Un bref compte rendu sera fait lors de la réunion.

Documentation

Aucune

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

5.3 Comité de la planification des installations scolaires

Mise en contexte

Le comité s'est réuni le 9 décembre 2025. Un bref compte rendu sera fait lors de la réunion.

Documentation

Aucune

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

6. Vérification du rendement du Conseil

6.1 Révision et auto-évaluation de la Politique 1.2 – *Code d'éthique des membres du Conseil*

Mise en contexte

Tel qu'il a été convenu dans le calendrier de révision et d'autoévaluation des politiques du CED, le Conseil fera la révision et l'autoévaluation de la Politique 1.2 – *Code d'éthique des membres du Conseil*.

- Est-ce que le Conseil a des questions concernant cette politique?
- Est-ce que le Conseil suit cette politique?
- Est-ce que le Conseil a des changements à proposer à cette politique?

Documentation

Politique 1.2 (avec révisions)

Politique 1.2

Les membres du Conseil s'engagent individuellement et collectivement à afficher une conduite irréprochable sur les plans déontologique, professionnel et légal, à faire bon usage de leur autorité et à respecter le décorum dans l'exercice de leurs fonctions.

En conséquence :

- 1.2.1 Les membres du Conseil s'engagent à défendre avec une loyauté sans faille les intérêts du district scolaire avant ceux de tout autre groupe d'intérêt ou de pression ou conseil d'administration ou avant les intérêts personnels de tout membre agissant comme client des services du district scolaire.
- 1.2.2 Les membres du Conseil doivent éviter de se placer en conflit d'intérêts par rapport à leur responsabilité fiduciaire :
 - a) Aux fins d'assurer la transparence, la libre concurrence et l'égalité d'accès à l'information « privilégiée », il doit n'y avoir aucune transaction intéressée ou tractation de nature personnelle ou privée entre les membres du Conseil et le district scolaire, sauf lorsque les procédures l'autorisent.
 - b) Lorsqu'un membre est nettement en conflit d'intérêts sur une question que le Conseil doit trancher, il doit s'abstenir de participer aux délibérations et au vote portant sur la question le plaçant en conflit d'intérêts, conformément aux documents légaux cités dans la section 1.1 du code d'éthique des membres des conseils d'éducation des districts scolaires francophones du Nouveau-Brunswick, dès que la question est soulevée, déclarer son conflit d'intérêts et se retirer sur-le-champ de la réunion pendant les délibérations et le vote sur la question.
 - c) Les membres du Conseil ne doivent pas se servir de leur poste pour obtenir un emploi au sein de l'organisation pour eux-mêmes, pour les membres de leur famille ou pour des collaborateurs. **S'ils souhaitent obtenir un emploi Avant de soumettre leur candidature pour un poste** au sein de l'organisation, ils doivent d'abord démissionner de leur poste de membre du Conseil.
 - d) Dans les 30 jours de son entrée en fonction et annuellement à cette date, chaque membre doit déposer une déclaration écrite de ses intérêts à partir du formulaire annexé (Annexe A) du Code d'éthique des membres des conseils d'éducation des districts scolaires francophones du Nouveau-Brunswick.

- 1.2.3 Les membres du Conseil ne peuvent, à titre individuel, exercer leur autorité sur le district scolaire à moins que les politiques du Conseil ne les y autorisent expressément :
- a) Les membres du Conseil doivent se rappeler qu'ils ne peuvent exercer aucune autorité sur la direction générale ou sur le personnel sauf lorsque les procédures les y autorisent expressément.
 - b) Les membres du Conseil doivent prendre conscience que dans leurs relations avec le public, la presse ou d'autres entités, ils ne sont pas autorisés à parler pour le Conseil sauf pour réitérer les décisions prises par l'entité.
 - c) Les membres du Conseil doivent s'abstenir de porter des jugements sur le rendement de la direction générale ou du personnel, sauf si ce rendement est évalué contre des politiques du Conseil précises, selon la procédure officielle.
- 1.2.4 Les membres ont l'obligation de se conformer à la lettre et aux principes de ce code d'éthique. Tout manquement ou manquement soupçonné sera traité selon les articles 7 et 8 du Code d'éthique des membres des conseils d'éducation des districts scolaires francophones du Nouveau-Brunswick **adopté par la FCENB**.
- 1.2.5. Les membres du Conseil d'éducation comme les employé-e-s, n'ont pas autorité de divulguer le contenu de ce qui se passe lors des réunions à huis clos. Il est de mise que ce qui se passe à huis clos soit considéré de nature confidentielle.
- 1.2.6 Les membres respecteront la confidentialité appropriée à propos de questions de nature délicate.

CODE D'ÉTHIQUE

DES MEMBRES DES CONSEILS D'ÉDUCATION DES DISTRICTS SCOLAIRES FRANCOPHONES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

DÉFINITIONS

Dans ce code d'éthique, les termes suivants ont le sens qui leur est attribué dans cette section :

« CÉD » désigne le conseil d'éducation de district [nom du CÉD].

« Code Morin » désigne la dernière édition de *Procédures des assemblées délibérantes* de Victor Morin.

« Comité externe » désigne le comité externe constitué par les conseils d'éducation de districts francophones du Nouveau-Brunswick conformément à ce code d'éthique et au code d'éthique des autres conseils d'éducation de districts francophones.

« Loi » désigne la *Loi sur l'éducation*, LN-B 1997, c E-1.12, ensemble ses modifications.

« Membre » désigne un ou une membre en règle du CÉD.

« Règlement » désigne le *Règlement sur la structure de gouverne – Loi sur l'éducation*, ensemble ses modifications.

ÉNONCÉ DE PRINCIPE

Par ce code d'éthique, le CÉD vise à développer, enrichir et promouvoir un comportement éthique de la part de ses membres.

L'engagement des membres de se conformer à des normes d'éthique élevées est essentiel afin de permettre au CÉD de s'acquitter de ses fonctions et obligations de manière responsable et de maintenir la confiance du public.

Il s'applique à tous les membres dans l'exercice de leurs fonctions de membres. Les membres doivent s'y conformer en tout temps, y compris lors d'une séance publique, d'un huis clos, d'une séance de travail et d'une activité de représentation.

VALEURS

Le code d'éthique a été développé en tenant compte des valeurs suivantes :

- Respect : les membres traitent leurs collègues et tous les citoyens avec respect ; les membres agissent de manière à assurer le respect des principes d'équité, à appuyer la diversité, à valoriser la sécurité et le mieux-être, et à s'assurer que le milieu auquel ils contribuent est libre de discrimination et de harcèlement.
- Intégrité : les membres font preuve d'honnêteté, de justice et de transparence, respectent leurs engagements et n'utilisent pas leur poste à des fins de gains privés ou personnels.
- Collaboration : les membres travaillent ensemble de façon harmonieuse et responsable à l'avancement de l'éducation francophone, en mettant en commun leurs connaissances, leurs énergies et leurs forces.

1 - CADRE LÉGAL

- 1.1 Par le présent code d'éthique, les membres reconnaissent devoir se conformer aux obligations énoncées dans :
- a) la [Loi](#), y compris, plus particulièrement, les articles 36.9 et 40 ;
 - b) le [Règlement](#), y compris, plus particulièrement, les articles 24(1) et 33 ;
 - c) la [Politique 213 – Conflits d'intérêts](#) adoptée par le Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ; et
 - d) la Directive sur les conflits d'intérêts – [AD-2915](#) incorporée dans le Système de manuel d'administration provinciale.

Ces lois, règlements, politiques et directives sont intégrés par renvoi dans ce code d'éthique, comme s'ils y étaient reproduits en entier.

- 1.2 Ce code d'éthique constitue un code de déontologie au sens du paragraphe 24(1) du Règlement et en prêtant le serment d'entrée en fonction requis par ce paragraphe, chaque membre s'engage également à se conformer à ce code d'éthique.

2 - CONDUITE PROFESSIONNELLE EXEMPLAIRE

- 2.1 Chaque membre doit en tout temps :
- a) Adopter une attitude et un comportement exemplaires ;
 - b) S'acquitter de ses fonctions avec loyauté, fidélité et impartialité et de manière à inspirer la confiance du public à l'égard des capacités et de l'intégrité du CÉD ;
 - c) Sauvegarder l'honneur rattaché à sa fonction de conseillère ou conseiller d'éducation, ce qui presuppose la pratique constante des valeurs précitées, soit le respect, l'intégrité et la collaboration ;
 - d) Dans ses interactions, éviter de faire des remarques désobligeantes à propos d'une personne ou d'un ou d'une collègue, de faire des menaces, émettre des allégations de méfait, utiliser des propos injurieux ou irrespectueux, s'engager dans des situations de désordre ou d'inconduite ;
 - e) Donner priorité aux intérêts du CÉD et agir dans son intérêt supérieur ;
 - f) Prendre des décisions basées sur les faits disponibles sans être influencé.e par les intérêts d'autres personnes ou groupe d'intérêts spéciaux ;
 - g) Être guidé.e par les finalités du CÉD dans sa prise de décision ;
 - h) Accepter que tout acte, omission ou commentaire qui ne respecte pas le présent code d'éthique, pourrait l'exposer à une responsabilité personnelle ; et
 - i) Se conformer aux lois, règlements, politiques et directives incorporées à l'article 1 de ce code d'éthique.

- 2.2 Chaque membre reconnaît que le défaut de se conformer aux obligations énoncées à ce code d'éthique, y compris aux lois, règlements, politiques et autres règles qui y sont incorporés par renvoi, pourrait constituer une violation de son obligation d'exercer ses fonctions de bonne foi au sens du paragraphe 40(1) de la Loi.
- 2.3 Chaque membre reconnaît que si le CÉD conclut conformément à ce code d'éthique que le membre a agi, délibérément ou non, en contravention de la Loi, son poste sera jugé vacant.

3 -RÈGLES DE DÉLIBÉRATION

- 3.1 Les délibérations d'une réunion ou d'une assemblée se font selon les règles du Code Morin.
- 3.2 Chaque membre doit :
 - a) Être ponctuel.le et assister aux réunions auxquelles il ou elle a été convoqué.e et a accepté de participer ;
 - b) Être préparé.e à dialoguer des sujets à l'ordre du jour ;
 - c) Écouter et respecter les idées exprimées ;
 - d) Faire preuve d'engagement, de rigueur et d'honnêteté dans le traitement des sujets abordés ;
 - e) Utiliser de façon minimale son droit d'abstention. Lorsqu'il ou elle le fait, cela signifie qu'il ou elle ne peut se prononcer par rapport au sujet, qu'il ou elle se rallie à la position de la majorité, ou qu'il ou elle ne peut voter en raison d'un conflit d'intérêts ;
 - f) Respecter les décisions approuvées par la majorité ;
 - g) Respecter les décisions de la présidence sur les points d'ordre et de privilège ;
 - h) Faire preuve de discréction et de confidentialité absolues dans les questions traitées à huis clos ; et
 - i) Se concentrer sur le sujet en discussion et éviter les remarques ou les commentaires anecdotiques.
- 3.3 La présidence à l'obligation et l'autorité de rappeler à l'ordre les personnes qui enfreignent ces règles.

4 -REPRÉSENTATION

- 4.1 Les membres dans leurs relations avec le public, la presse ou d'autres entités ne sont pas autorisés à parler au nom du CÉD.
- 4.2 Chaque membre doit appuyer les orientations et les décisions du CÉD une fois qu'elles sont adoptées.

- 4.3 Chaque membre du CÉD s'engage à respecter une conduite professionnelle exemplaire lorsqu'il ou elle délibère, interagit et représente le CÉD dans le cadre de ses fonctions.

5 -CONFIDENTIALITÉ

- 5.1 Les membres du CÉD sont tenus de respecter la confidentialité de tout document, toute information ou toute discussion à huis clos dont la divulgation n'est pas autorisée. Est considérée comme confidentielle toute information qui n'est pas normalement disponible pour le public tel que des avis légaux, de l'information au sujet d'un litige, des questions de personnel, cas disciplinaires, etc.
- 5.2 Toute décision ou prise de position officielle du CÉD sera rendue publique sur décision du CÉD.

6 -CONFLITS D'INTÉRÊTS

- 6.1 Les membres doivent en tout temps être vigilants quant au potentiel d'existence d'un conflit d'intérêts comme décrit au paragraphe 33(2) du Règlement.
- 6.2 Chaque membre doit éviter toute situation où son intérêt personnel ou celui de ses proches peut influencer l'exercice de ses fonctions.
- 6.3 Il est interdit à tout membre de solliciter, d'accepter ou de recevoir, pour lui- ou elle-même ou pour une autre personne, quelque avantage que ce soit, en échange d'une prise de position sur une question dont le CÉD peut être saisi.
- 6.4 Tout conflit d'intérêts, y compris tout conflit d'intérêts potentiel, et la description générale de la nature du conflit doivent être déclarés avant toute considération d'un point qui est à l'ordre du jour d'une réunion du conseil ou de l'un de ses comités.
- 6.5 La résolution d'un conflit d'intérêts, y compris un conflit d'intérêts potentiel, pourrait exiger que le ou la membre visé.e se retire d'une discussion ou d'une rencontre, s'abstienne de voter sur une question, ou mette fin à la relation ou aux circonstances donnant lieu au conflit ou conflit potentiel. Si le conflit ou conflit potentiel est récurrent, le ou la membre visé.e pourrait avoir à démissionner.
- 6.6 En cas de possibilité ou d'apparence de conflit d'intérêts, il est indiqué dans le procès-verbal que le ou la membre du CÉD s'est retiré.e des délibérations du CÉD.
- 6.7 Si l'existence d'un conflit d'intérêts est découverte après une prise de décision, cette décision peut être, mais n'est pas nécessairement, invalidée. Le CÉD examinera dès que possible la situation afin de trouver une solution acceptable dans l'intérêt du public.
- 6.8 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS – Dans les 30 jours de son entrée en fonction et annuellement à cette date, chaque membre doit déposer une déclaration écrite de ses intérêts à partir du formulaire « Formulaire de dénonciation de conflit d'intérêts pour un membre du CÉD » joint à titre d'Annexe A à ce code d'éthique.

7 -MANQUEMENT

- 7.1 Les membres ont l'obligation de se conformer à la lettre et aux principes de ce code d'éthique. Tout manquement ou manquement soupçonné au code d'éthique ou aux lois, règlements et politiques qui y sont incorporés par renvoi doivent être déclarés conformément à cet article 7. Le défaut de déclarer un manquement ou manquement soupçonné constitue, en soi, un manquement à ce code d'éthique.
- 7.2 Les manquements ou manquements soupçonnés doivent être déclarés par écrit au Comité externe en utilisant le formulaire prévu, comme amendé de temps à autre, dont la version courante est jointe à ce code d'éthique à titre d'Annexe B. Les plaintes ne peuvent être anonymes, mais le Comité externe aura la discréetion de divulguer ou non le nom du plaignant ou de la plaignante.
- 7.3 Seul un ou une membre peut déposer une plainte en vertu de ce code d'éthique.
- 7.4 Les plaintes seront examinées et déterminées aussi rapidement et équitablement que raisonnablement possible.
- 7.5 À la réception d'une plainte écrite, le Comité externe doit :
 - a) aviser le ou la membre qui fait l'objet de la plainte du contenu de la plainte ; et
 - b) examiner la plainte écrite comme déposée.
- 7.6 Si, après avoir mené leur examen initial, le Comité externe conclut que la plainte, comme déposée :
 - a) est sans substance ;
 - b) contient uniquement des manquements allégués relatifs à des actions ou comportements qui, même si véridiques, ne sont clairement pas sujets à ce code d'éthique ou aux lois, règlements ou politiques pertinents ; ou
 - c) est frivole, vexatoire ou faite à des fins inappropriées ;le Comité externe rejette la plainte.
- 7.7 Si, après l'examen initial, la plainte n'est pas rejetée sommairement par le Comité externe, le Comité externe procède à l'évaluation de la plainte sur le fond. À ces fins, le Comité externe doit :
 - a) rencontrer le ou la membre ayant déposé la plainte pour obtenir toute information ou documentation additionnelle, ainsi que pour recevoir toute soumission et tout commentaire que le ou la membre souhaite fournir ;
 - b) rencontrer le ou la membre qui est visé.e par la plainte pour obtenir toute information ou documentation additionnelle, ainsi que pour recevoir toute soumission et tout commentaire que le ou la membre souhaite fournir ;

- c) rencontrer ou communiquer avec toute autre personne qui pourrait avoir connaissance de l'objet de la plainte, comme le Comité externe l'estime équitable et approprié dans les circonstances.
- 7.8 Après avoir complété son examen et avoir préparé des conclusions préliminaires, le Comité externe rencontre le ou la membre visé.e par la plainte une seconde fois, l'avise des conclusions préliminaires et accorde au ou à la membre une occasion appropriée de fournir toute information, ou tous commentaires additionnels.
- 7.9 Si le ou la membre ayant déposé la plainte ou le ou la membre visé.e par la plainte refuse de rencontrer le Comité externe, le Comité externe, après avoir déployé des efforts raisonnables afin de rencontrer les personnes en question, peut procéder à l'examen de la plainte sans les avoir rencontrées.
- 7.10 Après avoir rencontré une seconde fois le ou la membre visé.e par la plainte, le Comité externe prépare un rapport écrit résumant le processus d'examen de la plainte, les déterminations de fait, les conclusions et les recommandations, y compris la position du Comité externe quant à l'existence ou non d'une violation de ce code d'éthique et, le cas échéant, une recommandation quant à la sanction appropriée dans les circonstances.
- 7.11 Le rapport du Comité externe est remis à la présidence du CÉD qui doit, à la réception du rapport, convoquer une rencontre à huis clos du CÉD pour examiner la plainte. La présidence du CÉD doit remettre une copie confidentielle du rapport aux membres au plus tard 5 jours avant la rencontre où ce rapport sera examiné.
- 7.12 Un ou une représentant.e du Comité externe est présent à la rencontre du CÉD pour présenter le processus d'examen de la plainte et les conclusions du Comité externe. Le ou la représentant.e doit également répondre aux questions, commentaires ou préoccupations soulevés par les membres présents, y compris le ou la membre visé.e par la plainte.
- 7.13 Le ou la membre visé.e par la plainte est invité.e et encouragé.e à participer à la rencontre du CÉD où la plainte est examinée, mais si le ou la membre n'est pas présent.e à la rencontre sans excuse valable, le CÉD peut prendre toute décision à l'égard de la validité de la plainte et à l'égard de la sanction applicable en son absence.
- 7.14 À la rencontre CÉD où la plainte est examinée, le ou la membre aura une occasion raisonnable de fournir toute information, toute documentation et tous commentaires additionnels, ainsi que son opinion quant à la sanction qui devrait être imposée si le CÉD conclut qu'un manquement a eu lieu.
- 7.15 À la conclusion de la rencontre du CÉD où la plainte est examinée, le CÉD, par résolution adoptée à la majorité simple des membres présents, doit adopter sa conclusion quant à l'existence ou non d'une violation et, par résolution distincte également adoptée à la majorité simple des membres présents, imposer une sanction, le cas échéant.
- 7.16 Si une sanction est appropriée dans les circonstances, le CÉD peut imposer une ou plusieurs des sanctions suivantes :

Logo du CÉD

- a) une obligation pour le ou la membre de s'excuser publiquement ;
 - b) une lettre de réprimande ;
 - c) une suspension du ou de la membre pour une période de moins de trois mois ; ou
 - d) une déclaration que le ou la membre a agi intentionnellement ou négligemment en violation de la Loi.
- 7.17 La conclusion du CÉD quant à l'existence d'un manquement et l'imposition d'une sanction par le CÉD sont finales et ne peuvent faire l'objet d'un appel ou d'un nouvel examen.
- 7.18 Bien que l'existence d'une plainte, les détails de l'enquête et les délibérations qui en découlent soient strictement confidentiels, si le CÉD conclut qu'un manquement a eu lieu, les résolutions adoptées par le CÉD à cet égard et à l'égard de la sanction seront rendues publiques lors d'une rencontre publique du CÉD, où elles seront incorporées dans le procès-verbal de la rencontre.
- 7.19 Si la présidence est visée par une plainte, la vice-présidence exercera les fonctions de la présidence dans le processus d'examen de la plainte. Si la présidence et la vice-présidence sont visées par une plainte, une rencontre à huis clos du CÉD aura lieu afin d'identifier un ou une membre qui exercera les fonctions de la présidence dans le processus d'examen de la plainte.

8 -COMITÉ EXTERNE

- 8.1 Il est constitué par les conseils d'éducation de districts francophones du Nouveau-Brunswick un Comité externe qui est chargé, conformément au code d'éthique respectif de chaque CÉD, d'examiner les plaintes faites en vertu de ces codes d'éthique.
- 8.2 Le Comité externe est constitué dans les 3 mois suivant les élections scolaires du Nouveau-Brunswick. Chaque CÉD francophone désigne une personne pour siéger au Comité externe. Les membres du Comité externe :
- a) ne peuvent être membre d'un CÉD au moment de leur nomination ;
 - b) doivent avoir une expérience personnelle ou professionnelle, ou une formation pertinente au rôle du Comité externe ;
 - c) ne peuvent pas être en conflit d'intérêts à l'égard des membres des CÉD ;
 - d) doivent agir de manière neutre et impartiale en tout temps.
- 8.3 Le mandat des membres du Comité externe est d'une durée de 4 ans, soit jusqu'à la nomination de nouveaux membres du Comité externe.
- 8.4 Sauf comme prévu à ce code d'éthique, les délibérations du Comité externe sont confidentielles.
- 8.5 Les décisions du Comité externe sont prises à la majorité simple. Le quorum du Comité externe est fixé à l'ensemble de ses membres.

Logo du CÉD

- 8.6 Un CÉD peut, à sa discréction et sur adoption d'une résolution à cet effet, résilier la nomination d'une personne au Comité externe et la remplacer par une autre personne.
- 8.7 Un ou une membre du Comité externe peut démissionner en donnant un avis écrit à cet effet aux présidences des CÉD francophones.

FORMULE DE DÉNONCIATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS POUR UN MEMBRE DU CONSEIL D'ÉDUCATION DE DISTRICT

Conformément au code d'éthique, par la présente, je déclare avoir un intérêt direct ou indirect dans la/les entreprise(s), organisme(s) ou contrat(s) suivant(s) :

| ENTREPRISES | ORGANISMES | CONTRATS |
|-------------|------------|----------|
| | | |

Lesquels sont susceptible(s) de mettre en conflit mon intérêt personnel et celui de l'école et j'avise de ce fait la présidence et les membres du conseil d'éducation de district.

En conséquence, tel que le stipule l'article 33(3) du Règlement Structure de gouverne 2001-48 de la Loi sur l'éducation E-1.12

Je m'abstiendrai de voter sur toute question impliquant cette/ces entreprise(s), organisme(s) ou contrat(s) ;

J'éviterai d'influencer les membres du conseil d'éducation sur toute question s'y rapportant ;

Je me retirerai de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à toute question s'y rapportant.

Nom

Conseil d'éducation de district

Signature

Date

ANNEXE B
FORMULAIRE DE PLAINE EN VERTU DU CODE D'ÉTHIQUE

| | | |
|--|--------------------------------|------------------------------|
| 1. Nom du membre visé par la plainte : | 2. Date de la plainte : | 3. Nom du plaignant : |
| 4. Je désire que le Comité externe évalue la possibilité de garder mon identité confidentielle : Oui : <input type="checkbox"/> Non : <input type="checkbox"/> Motifs : | | |
| 5. Quels actes ou situations sont visés par la plainte ? Plusieurs plaintes peuvent être évaluées ensemble dans l'examen de la conduite du membre. Soyez spécifique et bref (environ 100 mots). | | |
| 6. Quel article du code d'éthique, de la Loi, du Règlement ou des politiques applicables a été, selon vous, violé par le membre en raison des actions ou circonstances énoncées ci-haut ? | | |

7. Quelle est l'information disponible en appui à la plainte ? Veuillez fournir un sommaire et identifier ou joindre à ce formulaire tout document ou information qui pourrait faciliter l'examen de cette plainte.

8. Je déclare comprendre que bien que les détails de l'examen d'une plainte et les délibérations du Comité externe et du CÉD à cet égard soient confidentiels, les conclusions de cet examen seront rendues publiques dans une réunion du CÉD si le CÉD conclut qu'une violation a été commise.

Je le déclare :

9. Je déclare comprendre que le dépôt de plaintes frivoles, vexatoires, de mauvaise foi ou qui visent à interférer avec le fonctionnement du CÉD est, en soi, une violation du code d'éthique.

Je le déclare :

10. Signature :

Plaignant.e :

Date

Cette plainte a été reçue par :

Nom :

Date

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

7. Vérification du rendement de la direction générale (monitoring)

7.1 Rapport de vérification de la Politique 3.7 – Recrutement, embauche, rémunération et avantages sociaux

Mise en contexte

Tel qu'il a été convenu dans le calendrier d'évaluation des politiques, la directrice générale présentera un rapport en lien avec la Politique 3.7 – Recrutement, embauche, rémunération et avantages sociaux

Documentation

Rapport de vérification

Rapport de vérification

Politique 3.7: Recrutement, embauche, rémunération et avantages sociaux

**Remis au Conseil d'éducation du District scolaire francophone Sud
dans le cadre de sa 134^e réunion
le 10 décembre 2025**

Par la présente, je soumets mon rapport de vérification ayant trait à la **Politique 3.7 – Recrutement, embauche, rémunération et avantages sociaux**, relative à l'autorité de la direction générale selon le calendrier de vérification élaboré.

Je certifie que ces renseignements sont exacts et représentent le respect de tous les aspects de la politique, à moins qu'indiqué autrement.

Ce rapport a pour objectif la vérification de la politique citée ci-haut, en débutant par les articles plus détaillés et se terminant par l'énoncé général.

Signé Monique Boudreau, direction générale

Date 26 novembre 2025

3.7.1 La directrice générale ne promet pas d'emploi permanent ou garanti à quiconque, ni n'en fait miroiter la possibilité et ne fait pas preuve de négligence qui contrevient aux règles de l'art en matière d'embauche.

Ne promet pas d'emploi permanent ou garanti à quiconque et ne fait pas preuve de négligence qui contrevient aux règles de l'art en matière d'embauche.

INTERPRÉTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

J'interprète « *ne promet pas* » et « **n'en fait miroiter la possibilité** » comme étant ne pas offrir un poste à quelqu'un qui n'a pas été soumis aux étapes du processus d'embauche.

J'interprète « *emploi permanent ou garanti* » comme étant un contrat B en enseignement ou tout autre poste régulier faisant partie du plan d'établissement du District et des écoles.

J'interprète « *règles de l'art en matière d'embauche* » comme étant le processus qui inclut : la préparation du questionnaire d'entrevue, l'analyse des curriculums vitae, un test d'habiletés et d'aptitudes le cas échéant, la vérification des références, la sélection d'un candidat ou d'une candidate. Cette interprétation résume les lignes directrices qui sont tirées de la Directive 2005 – Ressources humaines : *Recrutement et embauche* du District scolaire francophone Sud.

La conformité sera démontrée lorsque 100 % du personnel enseignant ayant obtenu un contrat B (permanent) et que 100 % du personnel non-enseignant ayant obtenu un emploi permanent aura été soumis aux étapes du processus de recrutement et d'embauche telles qu'elles sont décrites par les conventions collectives et dans la Directive 2005 – *Recrutement et embauche* du District scolaire francophone Sud

ÉVIDENCE

Voici des données relatives à la Directive 2005 – *Recrutement et embauche* pour la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 et du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 :

| Embauches | 2023-2024 : |
|------------------|---|
| | <p>Personnel enseignant</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>120 embauches</u> : De ces postes, 100 % du personnel enseignant ayant obtenu un contrat B (permanent) aura été soumis aux étapes du processus d'embauche ou selon le processus établi par la convention collective et telles qu'elles sont décrites dans la directive 2005 – Recrutement et embauche du District scolaire francophone Sud. <p>Direction et direction adjointe</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>23 embauches</u> : De ces postes, 100 % du personnel enseignant ayant obtenu un poste de direction ou direction adjointe aura été soumis aux étapes du processus d'embauche ou selon le processus établi par les conventions collectives et telles qu'elles sont décrites dans la directive 2005 – Recrutement et embauche du District scolaire francophone Sud. <p>Personnel non-enseignant</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>241 embauches</u> : De ces postes, 100 % du personnel non-enseignant ayant obtenu un poste permanent aura été soumis aux étapes du processus d'embauche (affichage, entrevue, |

| | |
|----------------------------------|---|
| | <p>sélection) ou selon le processus établi par les conventions collectives et telles qu'elles sont décrites dans la directive 2005 – Recrutement et embauche du District scolaire francophone Sud.</p> <p>2024-2025 :</p> <p>Personnel enseignant</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>142 embauches</u> : De ces postes, 100 % du personnel enseignant ayant obtenu un contrat B (permanent) aura été soumis aux étapes du processus d'embauche ou selon le processus établi par la convention collective et telles qu'elles sont décrites dans la directive 2005 – Recrutement et embauche du District scolaire francophone Sud. <p>Direction et direction adjointe</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>7 embauches</u> : De ces postes, 100 % du personnel enseignant ayant obtenu un poste de direction ou direction adjointe aura été soumis aux étapes du processus d'embauche ou selon le processus établi par les conventions collectives et telles qu'elles sont décrites dans la directive 2005 – Recrutement et embauche du District scolaire francophone Sud. <p>Personnel non-enseignant</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>221 embauches</u> : De ces postes, 100 % du personnel non-enseignant ayant obtenu un poste permanent aura été soumis aux étapes du processus d'embauche (affichage, entrevue, sélection) ou selon le processus établi par les conventions collectives et telles qu'elles sont décrites dans la directive 2005 – Recrutement et embauche du District scolaire francophone Sud. |
| Exception d'accommodation | 1 poste de préposée de bibliothèque a été comblé automatiquement par une personne nécessitant une accommodation où le processus établi par les conventions collectives et telles qu'elles sont décrites dans la directive 2005 – Recrutement et embauche du District scolaire francophone Sud n'a pas été suivi suite à une entente entre l'employeur et le syndicat. |

292/292 (100 %) du personnel enseignant ayant obtenu un contrat B (permanent) et 462/462 (100 %) du personnel non enseignant ayant obtenu un emploi permanent ont été soumis aux étapes du processus d'embauche ou selon le processus établi par les conventions collectives et telles qu'elles sont décrites dans la directive 2005 – Recrutement et embauche du District scolaire francophone Sud.

Une situation exceptionnelle nécessitant l'accommodation d'une personne employée a été gérée en collaboration avec le syndicat du SCFP 2745, conformément aux ententes établies.

Je déclare donc conformité.

3.7.2 La directrice générale ne contrevient pas aux conventions collectives, aux Lois, aux règlements et aux directives qui ont un impact sur l'embauche, la rémunération et les avantages sociaux des personnes à l'emploi du District scolaire francophone Sud.

INTERPRÉTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

J'interprète « *conventions collectives, aux Lois, aux règlements qui ont un impact sur l'embauche, la rémunération et les avantages sociaux* » comme étant les suivantes :

- Conventions collectives :
 - Convention entre le Conseil de gestion et la Fédération des enseignants et des enseignantes du Nouveau-Brunswick;
 - Conventions entre le Conseil de gestion et le Syndicat canadien de la Fonction publique (1253 et 2745);
 - Convention collective entre le Conseil de gestion et le Syndicat des employé(e)s des secteurs public et privé du Nouveau-Brunswick;
 - Convention collective entre le Conseil du trésor et le Syndicat des employé(e)s de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, (préposé(e)s à l'administration scolaire);
- Les lois :
 - Loi sur l'éducation;
 - Loi relative aux relations de travail;
 - Loi sur les normes d'emploi;
 - Loi sur l'administration financière;
 - Loi sur les droits de la personne;
- Les règlements :
 - Règlements découlant de la Loi sur l'éducation;
- Les politiques du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et certaines directives provinciales :
 - Politique 206 – Suppléance du personnel enseignant en congé d'études;
 - Politique 209 – Taux de traitement des personnes embauchées sur une base temporaire ou occasionnelle;
 - Politiques en matière de ressources humaines applicables au personnel de gestion et aux employés non-syndiqués;
- Toute autre directive, politique, règlement ou loi qui peut s'appliquer à l'embauche, la rémunération et les avantages sociaux des personnes à l'emploi du District scolaire francophone Sud.

La conformité sera démontrée lorsque 100 % des embauches n'auront pas fait l'objet de plainte ou de grief trouvant le district fautif à l'égard de l'embauche, de la rémunération et des avantages sociaux du personnel à l'emploi du District scolaire francophone Sud.

ÉVIDENCE

Du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 et du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, 100 % des embauches n'ont pas fait l'objet de plainte ou de grief trouvant le district fautif à l'égard de l'embauche, de la rémunération et des avantages sociaux du personnel à l'emploi du District scolaire francophone Sud.

Je déclare donc conformité.

3.7.3 La directrice générale n'empêche pas l'embauche de professionnels spécialisés devant être compensés en fonction du contexte géographique régional et pour les habiletés utilisées.

INTERPRÉTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

J'interprète « *professionnels spécialisés* » comme étant une catégorie de personnel des services d'appui aux élèves ainsi que les directions d'école.

J'interprète « *compensés* » comme étant des frais de déplacement, d'hébergement et de repas ou un salaire dans le cas d'un contractuel.

J'interprète en « *fonction du contexte géographique régional et pour les habilités utilisées* » comme étant une région où il y a une pénurie dans un domaine particulier.

La conformité sera démontrée lorsque 100 % des postes non comblés dans des domaines ou des régions pour lesquels il existe une pénurie ne seront pas laissés vacants à la suite d'un refus de la directrice générale d'offrir une compensation tout en respectant les conventions collectives.

ÉVIDENCE

Depuis plusieurs années, nous observons une pénurie dans certains domaines spécialisés. Voici un tableau qui démontre les domaines spécialisés, les régions et le nombre de postes où une compensation a été offerte entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024 et entre le 1^{er} juillet 2024 et le 30 juin 2025.

2023-2024

| Poste | Région | Nombre de postes |
|-------------------|-----------------------------------|--|
| Psychologie | Régions diverses | 5 (1 résidentes, 4 psychométriciennes) |
| Direction d'école | Communauté d'école de Saint-Louis | 1 |

2024-2025

| Poste | Région | Nombre de postes |
|-------------------|-----------------------------------|------------------|
| Psychologie | Régions diverses | 5 (5 résidentes) |
| Direction d'école | Communauté d'école de Saint-Louis | 1 |

La direction générale a offert une compensation pour des postes non comblés dans des domaines ou des régions pour lesquels il existe une pénurie.

Je déclare donc conformité.

3.7.4 La directrice générale ne tolère aucune discrimination ou manque de transparence lors du processus de recrutement et d'embauche.

INTERPRÉTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

a) J'interprète « *ne tolère aucune discrimination* » comme voulant dire le refus de recruter ou d'employer une personne à compétences égales en raison de :

- La race;
- La couleur;
- L'origine nationale;
- L'ascendance;

- Lieu d'origine;
- La croyance ou la religion;
- L'âge;
- L'état matrimonial;
- La situation de famille;
- Le sexe;
- L'orientation sexuelle;
- L'incapacité physique;
- L'incapacité mentale;
- L'identité ou l'expression de genre;
- La condition sociale;
- Les convictions ou les activités politiques.

Cette interprétation provient de la *Loi sur les droits de la personne*.

La conformité sera démontrée lorsque 100 % des embauches n'auront pas fait l'objet de plaintes ou de griefs fondés qui contrevient à la *Loi sur les droits de la personne*.

ÉVIDENCE

Depuis le 1^{er} juillet 2023, 100 % des embauches n'ont pas fait l'objet de plaintes ou de griefs fondés qui contrevient à la *Loi sur les droits de la personne*.

Je déclare donc conformité.

- b) J'interprète « *ne tolère aucun manque de transparence lors du processus de recrutement et d'embauche* » comme voulant dire que tous les postes permanents au sein du District et des écoles sont affichés, qu'il y a passation de tests le cas échéant et d'entrevues et qu'un comité de sélection comprenant plus d'une personne sans conflits d'intérêts, c'est-à-dire sans lien de parenté, est utilisé pour l'embauche.

Quant au recrutement, tout poste permanent vacant fait l'objet d'un concours et une annonce est diffusée pour recruter des employés dans certains secteurs d'activités afin de combler plusieurs postes et obtenir une liste de candidates ou candidats qualifiés admissibles pour des postes permanents. L'annonce de l'offre d'emploi est diffusée à l'interne (uniquement aux employés tel qu'il est stipulé dans les conventions collectives) ou au public.

La conformité sera démontrée lorsque 100 % des embauches pour des postes permanents auront été soumises et auront respecté les étapes du processus de recrutement et d'embauche telle qu'elles sont décrites par les conventions collectives et dans la Directive 2005 – *Recrutement et embauche* du District scolaire francophone Sud et qu'aucune plainte ou grief n'aura trouvé le District fautif à l'égard du recrutement du personnel ou lors du processus d'embauche.

ÉVIDENCE

- a) Pendant la période d'embauche du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 et du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, 100 % des embauches pour des postes permanents ont été soumises aux étapes décrites dans la Directive 2005 – *Recrutement et embauche* du District scolaire francophone Sud. Voir évidence 3.7.1.

- b) Depuis le 1^{er} juillet 2023, 100 % des embauches n'ont pas fait l'objet de plainte ou de grief fondés à l'égard du recrutement du personnel ou du processus d'embauche.

Je déclare donc conformité.

3.7.5 La directrice générale ne tolère aucune embauche du personnel qui ne tient pas compte de la diversité culturelle de la clientèle.

INTERPRÉTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

J'interprète « *ne tolère aucune embauche du personnel qui ne tient pas compte de la diversité culturelle* » comme étant la vérification de l'ouverture du nouveau personnel enseignant et des directions d'école à la diversité de notre clientèle.

J'interprète « *la clientèle* » comme étant les élèves, les parents et les membres de la communauté.

La conformité sera démontrée lorsque 100 % des questionnaires d'entrevue pour le personnel enseignant et les directions d'école comprendront au moins une question portant sur la diversité culturelle ou l'inclusion.

ÉVIDENCE

100 % des questionnaires d'entrevue pour le personnel enseignant et les directions comprennent une question portant sur la diversité culturelle ou l'inclusion.

Je déclare conformité.

3.7.6 La directrice générale ne procède pas au processus de sélection d'une direction pour une nouvelle école sans assurer la participation d'un membre de CPAE issu des écoles nourricières et nommé par les représentants et représentantes de ces CPAE.

INTERPRÉTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

J'interprète « *nouvelle école* » comme étant l'ajout d'un nouvel établissement scolaire.

J'interprète « *issu des écoles nourricières et nommé par les représentants et représentantes de ces CPAE* » comme étant un représentant ou une représentante dont l'enfant fréquentera la nouvelle école.

La conformité sera démontrée lorsqu'un membre du CPAE issu des écoles nourricières sera présent à 100 % des entrevues pour une direction d'une nouvelle école.

ÉVIDENCE

Depuis le 1^{er} juillet 2023, il n'y eu aucune entrevue pour une direction d'une nouvelle école.

Je déclare conformité.

3.7.7 La directrice générale ne procède pas au processus de sélection d'une direction

- a) sans y inviter la conseillère ou le conseiller du sous-district ou des sous-districts nourriciers dans le cas des écoles secondaires et si plus d'une conseillère ou d'un conseiller, sans demander au Conseil de choisir la participante ou le participant officiel ;
- b) sans inviter les conseillères ou les conseillers officiels à participer au processus au même titre que les autres intervenants décrits dans la Loi sur l'éducation, et ;
- c) sans informer les conseillères ou les conseillers affectés de leur droit de refuser d'y participer dans les situations (instances) exceptionnelles qui pourraient nuire à la transparence ou à l'intégrité du processus.

INTERPRÉTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

J'interprète « *inviter la conseillère ou le conseiller* » comme étant une invitation envoyée par courriel provenant de la direction des ressources humaines ou de son représentant l'informant de la tenue d'une entrevue.

J'interprète « *à participer au processus au même titre que les autres intervenants* » comme étant une participation à part entière au processus de sélection, c'est-à-dire que la personne sera présente à l'entrevue et elle fera partie des discussions et des prises de décision lors du choix de la candidate ou du candidat retenu.

J'interprète « *leur droit de refuser d'y participer dans les situations exceptionnelles* » comme étant des situations qui pourraient être perçues comme des situations de conflit d'intérêts.

La conformité sera démontrée lorsque la conseillère ou le conseiller sera invité à l'entrevue et informé du droit de refuser d'y participer en cas de situations exceptionnelles, et ce, dans 100 % des cas.

ÉVIDENCE

Depuis le 1^{er} juillet 2023, la conseillère ou le conseiller du CED a été invité par courriel pour 100 % des entrevues de directions, mais n'ont toutefois pas été informé par courriel du droit de refuser d'y participer en cas de situations exceptionnelles.

Toutefois, tous les membres du comité de sélection doivent signer un formulaire de Déclaration de confidentialité qui inclus la mention suivante :

De plus, je déclare n'avoir aucun conflit d'intérêts ni n'avoir aucune connaissance d'une apparence de préjudice qui m'empêcherait d'agir sur le comité de sélection de façon juste et équitable.

Je déclare donc conformité partielle. Un ajout sera fait au courriel d'invitation pour ajouter la mention suivante : *Nous vous informons que vous avez le droit de refuser d'y participer dans les situations exceptionnelles qui pourraient nuire à la transparence ou à l'intégrité du processus et qui pourraient être perçues comme des situations de conflit d'intérêts.*

3.7. En ce qui concerne le recrutement, l'embauche, la rémunération et les avantages sociaux des employés, des contractuels et des bénévoles, la directrice générale ne prend ou ne tolère aucune mesure susceptible de nuire à l'intégrité financière ou à l'image publique du District scolaire francophone Sud.

Cette partie de la politique globale a été définie davantage par le Conseil, dans les articles 3.7.1 à 3.7.7. Cependant, il y a d'autres aspects à définir.

INTERPRÉTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Vérification du casier judiciaire des bénévoles et contractuels.

J'interprète « *vérification du casier judiciaire* » comme étant un processus fait par la GRC qui certifie que la personne n'a pas de dossier criminel.

J'interprète « *bénévoles* » comme étant tout adulte retenue par les écoles pour offrir ses services volontairement, par simple dévouement sans être rémunéré, et qui pourrait se retrouver seul avec un ou des élèves dans l'exercice de ses fonctions.

J'interprète « *contractuels* » comme étant tout adulte embauché par le district pour offrir ses services, qui n'est pas une personne retraitée, et qui pourrait se retrouver seul avec un ou des élèves dans l'exercice de ses fonctions.

ÉVIDENCE

Au 25 novembre 2025, 97 % (37/38) des écoles confirment que 100 % de leurs bénévoles ont fait l'objet d'une vérification judiciaire.

Je déclare donc conformité partielle. Un suivi a été fait auprès de l'école concernée. Pour le prochain rapport, le DSFS s'engage que 100 % des écoles confirmeront que tous leurs bénévoles ont fait l'objet d'une vérification judiciaire.

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

7.2 Révision de la Politique 3.7 – Recrutement, embauche, rémunération et avantages sociaux

Mise en contexte

Est-ce que la politique 3.7 vous convient toujours? A-t-elle besoin d'être modifiée?

Documentation

Politique 3.7

LIMITES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Recrutement, embauche, rémunération et avantages sociaux

CONSEIL D'ÉDUCATION

Politique 3.7

En ce qui concerne le recrutement, l'embauche, la rémunération et les avantages sociaux des employés, des contractuels et des bénévoles, la direction générale ne prend ou ne tolère aucune mesure susceptible de nuire à l'intégrité financière ou à l'image publique du District scolaire francophone Sud.

En conséquence, la direction générale :

- 3.7.1 Ne promet pas d'emploi permanent ou garanti à quiconque, ni n'en fait miroiter la possibilité et ne fait pas preuve de négligence qui contrevient aux règles de l'art en matière d'embauche.
- 3.7.2 Ne contrevient pas aux conventions collectives, aux Lois, aux règlements et aux directives qui ont un impact sur l'embauche, la rémunération et les avantages sociaux des personnes à l'emploi du District.
- 3.7.3 N'empêche pas l'embauche de professionnels spécialisés devant être compensés en fonction du contexte géographique régional et pour les habiletés utilisées.
- 3.7.4 Ne tolère aucune discrimination ou manque de transparence lors du processus de recrutement et d'embauche.
- 3.7.5 Ne tolère aucune embauche du personnel qui ne tient pas compte de la diversité culturelle de la clientèle.
- 3.7.6 Ne procède pas au processus de sélection d'une direction pour une nouvelle école sans assurer la participation d'un membre de CPAE issu des CPAE des écoles nourricières et nommé par les représentants et représentantes de ces CPAE.
- 3.7.7 Ne procède pas au processus de sélection d'une direction :
 - a) sans y inviter la conseillère ou le conseiller du sous-district ou des sous-districts nourriciers dans le cas des écoles secondaires et si plus d'une conseillère ou d'un conseiller, sans demander au Conseil de choisir la participante ou le participant officiel;
 - b) sans inviter les conseillères ou les conseillers officiels à participer au processus au même titre que les autres intervenants décrits dans la Loi sur l'éducation;

- c) sans informer les conseillères ou les conseillers affectés de leur droit de refuser d'y participer dans les situations (instances) exceptionnelles qui pourraient nuire à la transparence ou à l'intégrité du processus, et, en cas de refus, sans y inviter le ou les conseillères ou les conseillers dont le ou les noms ont été soumis par la conseillère ou le conseiller officiel d'y participer, et
- d) sans tenir les séances d'entrevues dans la région où se situe l'école à condition que les installations convenables soient disponibles.

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

8. Points d'information de la direction générale

8.1 Rapport financier – DSFS

Mise en contexte

En raison des nombreuses modifications apportées au budget au début de l'année scolaire ainsi que l'augmentation de la population étudiante, aucun rapport financier ne sera présenté pour la réunion de décembre. Un rapport à jour sera disponible à la prochaine réunion du Conseil en janvier.

Documentation

Aucun

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

8.2 Rapport financier – CED

Mise en contexte

Un rapport financier sera présenté aux membres du Conseil à chaque réunion.

Documentation

Rapport financier – CED



**District scolaire
francophone Sud**

Apprendre. Grandir. Devenir.

RAPPORT FINANCIER DU CED

pour la période se terminant le 31 mars 2026

| | Dépenses au 5 décembre 2025 | Prévisions | Total | Budget | Écart | Notes |
|--|--------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|---|
| Traitements ordinaires et bénéfices | 61 633 \$ | 25 000 \$ | 86 633 \$ | 75 155 \$ | (11 478) \$ | inclus frais de représentation de 39 155\$ |
| Dépenses de réunions d'affaires | 3 372 \$ | 5 628 \$ | 9 000 \$ | 9 000 \$ | - \$ | |
| Fédération Nationale des Conseils scolaires francophones (FNCSF) | 24 407 \$ | 2 510 \$ | 26 917 \$ | 26 917 \$ | - \$ | Cotisation annuelle et congrès |
| Services de consultation | 3 350 \$ | 61 650 \$ | 65 000 \$ | 65 000 \$ | - \$ | |
| Formation CPAE (PED2) | | 4 000 \$ | 4 000 \$ | 4 000 \$ | - \$ | |
| Célébration (PEV4) | | 7 000 \$ | 7 000 \$ | 7 000 \$ | - \$ | |
| Frais de représentation | | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 39 155\$ inclus dans le budget des traitements |
| Frais de déplacements & inscriptions à congrès, internet | 40 328 \$ | 15 000 \$ | 55 328 \$ | 48 000 \$ | (7 328) \$ | |
| Abonnements et Revues | | 1 000 \$ | 1 000 \$ | 1 000 \$ | - \$ | |
| Fournitures et matériel | 5 135 \$ | (1 135) \$ | 4 000 \$ | 4 000 \$ | - \$ | |
| Initiatives du PLOE | | 50 000 \$ | 50 000 \$ | 50 000 \$ | - \$ | |
| Autres | | 1 500 \$ | 1 500 \$ | 1 500 \$ | - \$ | |
| Montant reçu du ministère | | - \$ | 54 000 \$ | 54 000 \$ | - \$ | en contrepartie du salaire de Chantal Ouellette |
| Total | 138 225 \$ | 172 153 \$ | 310 378 \$ | 345 572 \$ | 35 194 \$ | |

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

8.3 Directive assiduité des élèves

Mise en contexte

Dans le contexte où chaque école fonctionnait à sa façon et où plusieurs écoles ont exprimé le besoin d'une mise à jour, la directive sur l'assiduité des élèves a été révisée afin de clarifier les attentes et d'uniformiser les pratiques à l'échelle du District. Cette révision répond également à une priorité provinciale, accompagnée d'un indicateur spécifique lié à l'absentéisme chronique. La directive a donc été mise à jour à la suite de consultations avec des directions d'école, ainsi que de l'analyse de divers documents et pratiques en vigueur dans les autres districts francophones. Elle s'appuie sur une approche bienveillante et centrée sur l'élève, personnalisée et adaptée à ses besoins, misant sur des interventions soutenues pour favoriser la présence et la réussite. La mise en œuvre débutera le 5 janvier 2026 pour les élèves de la maternelle à la 8e année, puis le 27 janvier 2026 pour ceux de la 9e à la 12e année.

Documentation

Directive assiduité des élèves

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

8.4 Directive sur les accommodements religieux

Mise en contexte

Dans le cadre de son engagement envers un milieu scolaire inclusif et respectueux des droits fondamentaux, le District scolaire francophone Sud (DSFS) reconnaît son devoir d'accommodement en matière de religion, conformément à la Loi sur les droits de la personne du Nouveau-Brunswick, à la Charte canadienne des droits et libertés ainsi qu'à la Politique 3.15. La directive sur les accommodements religieux précise que les responsabilités sont partagées entre le DSFS et les personnes qui en font la demande. Ainsi, le DSFS (les écoles) doit encadrer et analyser les demandes reçues, collaborer avec les élèves, les parents ou les membres du personnel afin d'identifier un accommodement raisonnable, documenter les mesures prises pour assurer l'équité et soutenir les directions d'école dans la mise en œuvre des accommodements. De leur côté, les élèves, parents et membres du personnel qui souhaitent un accommodement doivent formuler une demande claire par écrit, fournir les renseignements nécessaires pour l'appuyer, respecter des délais raisonnables — idéalement en début d'année scolaire — et collaborer avec le DSFS tout au long du processus. Il importe de souligner que l'accommodement raisonnable ne correspond pas toujours exactement à celui souhaité, mais qu'il doit répondre de façon adéquate au besoin exprimé.

Documentation

Directive sur les accommodements religieux

Objet : **Les accommodements religieux**

Directive : **Administration générale**

En vigueur: **25 novembre 2025**

Révision :

Référence : ***Loi sur l'éducation, L.N.-B. 1997, ch. E-1.12***
Charte canadienne des droits et libertés
Loi sur les droits de la personne, L.R.N.-B. 2011, ch. 171
Politique 3.15 – Gestion du district avec équité, diversité et respect

BUT

Conformément à la Politique 3.15 – *Gestion du district avec équité, diversité et respect*, le District scolaire francophone Sud (le « DSFS ») reconnaît son devoir envers la diversité de croyance et de religion et s'engage à travailler avec la communauté qu'il sert pour favoriser un environnement d'apprentissage et de travail inclusif et un climat scolaire positif, favorisant l'acceptation et protégeant la liberté de croyance et de religion de tous les individus.

Le DSFS reconnaît le droit de chaque personne d'adhérer ou non à toute croyance ou pratique religieuse sans faire l'objet de discrimination ou de harcèlement et il s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables pour offrir aux élèves, ainsi qu'aux membres du personnel, les accommodements qui s'avèrent raisonnables selon les circonstances particulières de chaque demande qui lui est présentée.

La présente directive cible l'ensemble du personnel, les élèves, les parents et d'autres membres de la communauté scolaire afin que ceux-ci connaissent autant leurs droits que leurs responsabilités en vertu de la *Loi sur les droits de la personne* en ce qui concerne les accommodements religieux. Elle établit également la procédure applicable aux demandes présentées en matière d'accommodement religieux.

LIMITES AUX ACCOMMODEMENTS RELIGIEUX

Le DSFS est résolu à prévenir et à éliminer de sa communauté la discrimination et le harcèlement fondés sur les motifs illicites énumérés dans la *Loi sur les droits de la personne*, y compris la croyance et la religion.

Le DSFS soutient la liberté de religion et le droit de toute personne de manifester ses croyances et d'observer les préceptes de sa religion. Toutefois, la liberté de religion pendant la journée scolaire n'est pas absolue.

Le DSFS impose donc des limites aux pratiques ou aux comportements dans ses écoles qui pourraient mettre en péril la sécurité publique, les apprentissages scolaires des élèves, la santé ainsi que les droits et libertés d'autres personnes. De même, le DSFS impose des limites aux pratiques ou aux comportements dans ses écoles qui contreviennent à ses autres politiques, ou empiètent sur les exigences pédagogiques des élèves, des tâches assignées aux membres du personnel, ou d'autres questions pouvant affecter les membres de la communauté scolaire. Les décisions en lien avec des demandes d'accommodement sont prises en conformité avec les principes de la *Loi sur les droits de la personne*, telle que modifiée.

PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

Le traitement des demandes d'accommodement pour des motifs religieux est une responsabilité partagée entre tous les intervenants au sein du DSFS y compris les élèves, les parents ou tuteurs/tutrices et les membres du personnel.

A) Le DSFS

La direction générale a la responsabilité de favoriser :

- l'encadrement du traitement de demandes d'accommodement raisonnables pour des motifs religieux;
- la collaboration avec l'élève, le parent ou le membre du personnel afin d'identifier et de mettre en œuvre l'accommodement raisonnable suite à la réception d'une demande présentée formellement selon le processus établi;
- la documentation de toute demande et toutes mesure d'accommodement déployée afin d'assurer un traitement juste et équitable des demandes et qui sont de nature similaire; et
- l'appui aux directions d'écoles afin de favoriser la mise en œuvre de la présente directive.

B) Les élèves, les parents, tuteurs/tutrices et membres du personnel

Si les élèves, les parents, les tuteurs/tutrices et membres du personnel désirent un accommodement, ils ont la responsabilité :

- de formuler une demande d'accommodement claire qui respecte les principes de la présente directive et des exigences de la législation pertinente;
- de fournir les renseignements pertinents pour appuyer le traitement de la demande;
- de présenter la demande dans des délais raisonnables qui permettront à toutes les parties concernées de planifier la mise en œuvre d'un accommodement, le cas échéant;
- de collaborer avec le DSFS dans la recherche et l'application d'un accommodement raisonnable. Il est convenu qu'un accommodement raisonnable n'est pas toujours l'accommodement désiré par la partie qui la demande.

CAS PARTICULIERS DE DEMANDES D'ACCOMMODEMENTS

Certains cas particuliers nécessiteront des accommodements selon les circonstances. Sans prétendre à une quelconque exhaustivité, ceux-ci comprennent notamment l'absence pour des fêtes religieuses, la prière, l'alimentation, le jeûne, la tenue vestimentaire et la protection de la pudeur.

i) L'absence pour des fêtes religieuses

Les membres du personnel et les élèves qui observent des fêtes religieuses ont la possibilité d'être exemptés de se présenter à l'école, selon les circonstances spécifiques à chaque demande.

La demande par un membre du personnel devrait être effectuée en conformité avec toute politique ou convention collective du DSFS qui s'applique, le cas échéant.

ii) La prière

Lorsqu'une croyance ou pratique religieuse exige la prière, quotidienne ou autre, l'élève ou membre du personnel affecté peut effectuer une demande pour un espace de prière. Le DSFS effectuera des efforts raisonnables, selon les circonstances de chaque demande, afin de fournir un endroit approprié et sécuritaire dans le bâtiment pour la prière et la purification.

La prière en congrégation est autorisée dans les écoles du DSFS dans la mesure où elle respecte les politiques et directives en matière de santé et sécurité, et n'empêche pas sur les exigences scolaires mises à l'horaire des élèves, des membres du personnel, ou autres membres de la communauté scolaire.

iii) L'alimentation

Le DSFS tient compte des restrictions alimentaires des différents groupes religieux.

iv) Le jeûne

Le DSFS tient compte des pratiques religieuses liées aux périodes de jeûne.

v) La tenue vestimentaire

Le DSFS tient compte des besoins des élèves et du personnel en matière de vêtements religieux. Les vêtements religieux peuvent inclure, sans s'y limiter, aux éléments suivants :

- a. les couvre-chefs masculins et féminins ;
- b. les crucifix, étoiles de David ;
- c. les vêtements de cérémonie.

vi) La protection de la pudeur

Le DSFS est conscient que certains groupes religieux protègent strictement la pudeur de leurs membres pour des motifs religieux. Dans la mesure du possible, le DSFS prend les mesures raisonnables qui s'imposent pour satisfaire aux besoins de l'élève et du membre du personnel.

CROYANCES ET PRATIQUES SPIRITUELLES AUTOCHTONES

Le DSFS reconnaît l'importance des peuples autochtones au sein de la communauté scolaire, et traite toute demande reliée à une croyance ou pratique spirituelle autochtone selon les modalités de la présente directive.

TRAITEMENT D'UNE DEMANDE D'ACCOMMODEMENT

Bien qu'il incombe au DSFS et à son personnel de veiller à ce que la communauté scolaire fasse preuve d'équité et de respect envers les diverses croyances et pratiques religieuses, il incombe à la personne qui désire un accommodement de le demander.

Lorsque les croyances et les pratiques religieuses entrent en conflit notamment avec les exigences scolaires mises à l'horaire d'un élève, d'un membre du personnel, ou autres membres de la communauté scolaire, il est nécessaire que les parties impliquées collaborent en vue d'adresser ces préoccupations et au besoin, de prévoir si un accommodement raisonnable est possible dans les circonstances.

a) Procédure de dépôt d'une demande

i) Dépôt de la demande et délai de traitement

i. Élèves

Les parents ou tuteurs/tutrices d'un élève doivent aviser le DSFS, par l'entremise du formulaire, que l'élève a besoin d'accommodelement en raison de ses observances religieuses, ce qui inclut les absences pendant les fêtes religieuses. Cette communication doit être fournie préféablement au début de l'année scolaire, ou sinon, dès que possible afin que la planification de l'horaire des évaluations principales puisse être établie, dans la mesure du possible, en tenant compte des observances religieuses.

ii. Membres du personnel

Le membre du personnel qui veut se prévaloir d'accommodelements doit aussi aviser sa personne supervisrice dès le début de l'année scolaire.

Une demande d'accommodelement doit être présentée par écrit. La demande peut émaner directement de l'élève, du parent ou, de la tutrice/tuteur. Une demande d'un membre du personnel doit être présentée par écrit par le membre du personnel à la direction d'école ou à sa personne supervisrice immédiate.

Toute demande d'accommodelement doit décrire la nature de la croyance religieuse observée ainsi que l'accommodelement proposé.

b) Évaluation et analyse de la demande

Les demandes d'accommodements reçues seront analysées par le DSFS. L'auteur de la demande pourrait être invité à fournir davantage de renseignements afin d'appuyer sa demande d'accommodement.

Le DSFS analyse les possibilités de mesures d'accommodement dans les circonstances de la demande. Il tient compte de l'ensemble des circonstances afin d'effectuer une analyse de la faisabilité et des contraintes qu'elles peuvent entraîner selon les exigences de chaque situation.

L'auteur de la demande d'accommodement ne peut pas non plus refuser une mesure qui adresse l'inquiétude soulevée, sous prétexte que ce n'est pas la mesure qu'il anticipait ou celle qu'il préférait.

Il en est de même du syndicat qui représente tout membre du personnel demandant un accommodement, le cas échéant. Il a l'obligation, lui aussi, de collaborer objectivement et de bonne foi à la recherche d'une solution raisonnable.

c) Décision

La décision relative à la demande d'accommodement est motivée et transmise par écrit à la partie demanderesse dans les meilleurs délais. Si la demande est acceptée, elle sera également transmise à toute personne qui doit en être informée, pour sa mise en œuvre. Si la demande est refusée, la décision motivée est envoyée à la partie demanderesse. La décision est finale.

d) Mise en œuvre de l'accommodement et suivis

Pour effectuer la mise en œuvre de l'accommodement, le cas échéant, le DSFS doit impliquer toutes les personnes visées dans la solution et préciser les responsabilités de chacune. Les actions réalisées ou les rencontres tenues pour la mise en œuvre de l'accommodement sont colligées par la direction d'école ou par le service responsable du DSFS.

À la suite de la mise en œuvre, la direction d'école ou le service responsable du DSFS de l'accommodement fait un suivi auprès de la partie demanderesse et des différents intervenants.

Références

Loi sur l'éducation, L.N.-B. 1997, ch. E-1.12, telle que modifiée.

La Charte canadienne des droits et libertés

Loi sur les droits de la personne, L.R.N.-B. 2011, ch. 171, telle que modifiée.

Politiques, directives et procédures connexes

Politique 3.15 – *Gestion du district avec équité, diversité et respect*

DEMANDE D'ACCOMMODEMENT POUR MOTIFS RELIGIEUX OU DE CROYANCES

Ce formulaire est destiné aux **parents, tuteurs ou élèves** souhaitant demander un accommodement pour motifs religieux ou de croyances dans le cadre scolaire. Il peut être soumis **par courriel ou remis en main propre** à la direction de l'école. Les informations fournies permettront à l'école ou au District scolaire francophone Sud (DSFS) d'évaluer la demande et de déterminer la décision la plus appropriée.

A-Renseignements sur l'élève et le demandeur

| | |
|-------------------------------------|--|
| Nom et prénom de l'élève : | |
| Nom de l'école : | |
| Niveau scolaire : | |
| Nom et prénom du demandeur : | |
| Courriel du demandeur : | |
| Lien avec l'élève : | |

B-Motif de la demande

| | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Accès à un lieu de prière | <input type="checkbox"/> Absence pour des fêtes religieuses |
| <input type="checkbox"/> Jeûne | <input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser) |
| <input type="checkbox"/> Alimentation | |

C- Détails de la demande

Expliquez la raison de votre demande et précisez comment les règles ou pratiques en place sont incompatibles avec vos croyances. Soyez le plus précis possible (dates, fréquence, besoins spécifiques).

DEMANDE D'ACCOMMODEMENT POUR MOTIFS RELIGIEUX OU DE CROYANCES

1. Conformément à la Politique 3.15 – Gestion du district avec équité, diversité et respect ; le District scolaire francophone Sud (le « DSFS ») reconnaît la diversité de croyance et de religion et s'engage à travailler avec la communauté qu'il sert pour favoriser un environnement d'apprentissage et de travail inclusif et un climat scolaire positif, favorisant l'acceptation et protégeant la liberté de croyance et de religion de tous les individus.
2. Le DSFS reconnaît le droit de chaque personne d'adhérer ou non à toute croyance ou pratique religieuse sans faire l'objet de discrimination ou de harcèlement et il s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables pour offrir aux élèves, ainsi qu'aux membres du personnel, les accommodements qui s'avèrent raisonnables selon les circonstances particulières de chaque demande qui lui est présentée.
3. Le DSFS est résolu à prévenir et à éliminer de sa communauté la discrimination et le harcèlement fondés sur les motifs illicites énumérés dans la Loi sur les droits de la personne, y compris la croyance et la religion.
4. Le DSFS soutient la liberté de religion et le droit de toute personne de manifester ses croyances et d'observer les préceptes de sa religion. Toutefois, la liberté de religion pendant la journée scolaire n'est pas absolue.
5. Le DSFS impose donc des limites aux pratiques ou aux comportements dans ses écoles qui pourraient mettre en péril la sécurité publique, les apprentissages scolaires des élèves, la santé ainsi que les droits et libertés d'autres personnes. De même, le DSFS impose des limites aux pratiques ou aux comportements dans ses écoles qui contreviennent à ses autres politiques, ou empiètent sur les exigences pédagogiques des élèves, des tâches assignées aux membres du personnel, ou d'autres questions pouvant affecter les membres de la communauté scolaire. Les décisions en lien avec des demandes d'accommodement sont prises en conformité avec les principes de la Loi sur les droits de la personne, telle que modifiée.

D- Signature du demandeur

| | |
|---|--------------------------|
| Signature du demandeur/de la demanderesse | Date (aaaa-mm-jj) |
| Parent, tutrice ou tuteur d'un.e élève de moins de 16 ans <input type="checkbox"/> | |
| Élève de plus de 16 ans qui s'est soustrait à l'autorité parentale <input type="checkbox"/> | |
| Élève autonome (18 ans et plus) <input type="checkbox"/> | |

DEMANDE D'ACCOMMODEMENT POUR MOTIFS RELIGIEUX OU DE CROYANCES

E- Suivi de l'école

Numéro de référence de la demande - Réf : 25-26-[00]

- Demande acceptée

Veuillez indiquer une brève description des accommodements mis en œuvre.

- Demande transférée à la direction responsable de la politique ÉDR au DSFS

Veuillez indiquer une brève description des raisons du transfert de la demande au district.

Nom, prénom et signature

Date (aaaa-mm-jj)

F- Suivi du district

- Demande acceptée

- Demande refusée

Veuillez indiquer les démarches entreprises et les raisons qui expliquent la décision.

Nom, prénom et signature

Date (aaaa-mm-jj)

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

9. Points d'information de la présidence

9.1 Conseil de la jeunesse

Mise en contexte

L'élève conseillère et membre du Conseil de la jeunesse, Fannie Fournier, fera une mise à jour des activités et ce, de façon régulière, lors des réunions du Conseil.

Documentation

Aucune

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

9.2 Étude transport scolaire

Mise en contexte

La situation du transport scolaire cette année s'inscrit dans un contexte exceptionnellement difficile, marqué par le début d'année le plus complexe que nous ayons connu à ce jour. Nous faisons face à des records de dédoublements de routes, ce qui entraîne des répercussions importantes sur l'organisation du service et sur l'expérience des élèves et des familles. Devant l'ampleur des défis, le CED a demandé en septembre au MEDPE la mise sur pied d'un comité de travail conjoint réunissant les districts scolaires et le Ministère, afin d'analyser la situation et d'identifier des pistes de solution concertées. Le MEDPE a indiqué qu'il mènera sa propre étude. Parallèlement, et afin d'agir sans délai, le DSFS a mandaté David Després et Luc Lajoie pour réaliser une étude visant à formuler des recommandations concrètes à court et à moyen terme pour améliorer le transport scolaire. Cette démarche comprendra à la fois des recommandations internes au District et des recommandations destinées au MEDPE, puisque certains enjeux dépassent le cadre d'intervention du DSFS et relèvent d'autres ministères ou du gouvernement.

Documentation

Aucune

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

9.3 Dépôt du budget en capital

Mise en contexte

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a déposé son budget en capital le **2 décembre 2025**. Ce budget confirme la poursuite de plusieurs projets déjà en cours pour l'année à venir, tout en annonçant de nouveaux investissements qui toucheront directement notre district. Dans ce contexte, le président présentera un compte rendu des principales mesures retenues, ainsi que des possibilités et impacts que ce budget représente pour le DSFS.

Documentation

[Budget de capital](#)

[Projet d'améliorations immobilières 2026-2027](#)

[Communiqué de la province \(site web\)](#)

[Communiqué réaction du président du CED \(lien\)](#)

Capital Estimates

2025 – 2026

Budget de capital

2025 – 2026

Capital Estimates 2025-2026**Published by:**

Department of Finance and Treasury Board
Province of New Brunswick
P.O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1
Canada

Internet: www.gnb.ca/finance

December 2024

Cover:

Executive Council Office (22-00085)

Printing and Binding:

Printing Services, Service New Brunswick

ISBN 978-1-4605-3804-3 (Bilingual Print Edition)
ISBN 978-1-4605-3805-0 (PDF: Bilingual edition)

ISSN 0845-6372

Printed in New Brunswick

Budget de capital 2025-2026**Publié par :**

Ministère des Finances et du Conseil du Trésor
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

Internet : www.gnb.ca/finances

décembre 2024

Couverture :

Bureau du Conseil exécutif (22-00085)

Imprimerie et reliure :

Services d'imprimerie, Service Nouveau-Brunswick

ISBN 978-1-4605-3804-3 (édition bilingue imprimée)
ISBN 978-1-4605-3805-0 (PDF : édition bilingue)

ISSN 0845-6372

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Think Recycling!



Pensez à recycler!

CAPITAL ESTIMATES / BUDGET DE CAPITAL, 2025-2026

TABLE OF CONTENTS / TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Comparative Statement of Estimated Expenditures / État comparatif des dépenses prévues..... | 1 |
| Agriculture, Aquaculture and Fisheries / Agriculture, Aquaculture et Pêches..... | 2 |
| Education and Early Childhood Development / Éducation et Développement de la petite enfance..... | 4 |
| Environment and Local Government / Environnement et Gouvernements locaux..... | 6 |
| Health / Santé..... | 8 |
| Natural Resources and Energy Development / Ressources naturelles et Développement de l'énergie..... | 10 |
| New Brunswick Housing Corporation / Société d'habitation du Nouveau-Brunswick..... | 12 |
| Post-Secondary Education, Training and Labour / Éducation postsecondaire, Formation et Travail..... | 14 |
| Regional Development Corporation / Société de développement régional..... | 16 |
| Social Development / Développement social..... | 18 |
| Tourism, Heritage and Culture / Tourisme, Patrimoine et Culture..... | 20 |
| Transportation and Infrastructure / Transports et Infrastructure..... | 22 |
| Appendix A: Public Works and Infrastructure / Annexe A : Travaux publics et infrastructure..... | 25 |

COMPARATIVE STATEMENT OF ESTIMATED EXPENDITURES /
ÉTAT COMPARATIF DES DÉPENSES PRÉVUES
CAPITAL ACCOUNT / COMPTE DE CAPITAL

(In thousands of dollars / En milliers de dollars)

| 2024-2025 ESTIMATE / PRÉVISIONS | 2024-2025 REVISED / RÉVISÉES | DEPARTMENT / MINISTÈRE | 2025-2026 ESTIMATE / PRÉVISIONS |
|---------------------------------------|------------------------------------|---|---------------------------------------|
| 465 | 265 | Agriculture, Aquaculture and Fisheries / Agriculture, Aquaculture et Pêches..... | 715 |
| 2,654 | 2,654 | Education and Early Childhood Development / Éducation et Développement de la petite enfance..... | 1,605 |
| 1,000 | 1,000 | Environment and Local Government / Environnement et Gouvernements locaux..... | 1,000 |
| 44,392 | 39,392 | Health / Santé..... | 40,280 |
| 32,393 | 22,088 | Natural Resources and Energy Development / Ressources naturelles et Développement de l'énergie..... | 17,350 |
| 38,000 | 67,400 | New Brunswick Housing Corporation / Société d'habitation du Nouveau-Brunswick..... | 44,085 |
| 2,200 | 2,200 | Post-Secondary Education, Training and Labour / Éducation postsecondaire, Formation et Travail..... | 2,200 |
| 63,700 | 63,700 | Regional Development Corporation / Société de développement régional..... | 33,075 |
| 17,000 | 29,100 | Social Development / Développement social..... | 23,354 |
| 20,039 | 21,539 | Tourism, Heritage and Culture / Tourisme, Patrimoine et Culture..... | 19,017 |
| 976,679 | 910,144 | Transportation and Infrastructure / Transports et Infrastructure..... | 1,075,265 |
| 1,198,522 | 1,159,482 | TOTAL - CAPITAL EXPENDITURES / TOTAL - DÉPENSES EN CAPITAL | 1,257,946 |

Note: / Remarque:

The capital construction and capital improvement expenditures for government departments are voted under the Public Works and Infrastructure program in the Department of Transportation and Infrastructure. / Les dépenses relatives aux installations permanentes et à l'amélioration des biens immobiliers sont votées dans le cadre du programme Travaux publics et infrastructure du ministère des Transports et de l'Infrastructure.

COMPARATIVE STATEMENT OF ESTIMATED EXPENDITURES / ÉTAT COMPARATIF DES DÉPENSES PRÉVUES

DEPARTMENT OF AGRICULTURE, AQUACULTURE AND FISHERIES /
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES

(In thousands of dollars / En milliers de dollars)

| <u>2024-2025</u> ESTIMATE / PRÉVISIONS | <u>2024-2025</u> REVISED / RÉVISÉES | <u>PROGRAM / PROGRAMME</u> | <u>2025-2026</u> ESTIMATE / PRÉVISIONS |
|--|---|--|--|
| 65 | 65 | Capital Equipment / Biens d'équipement..... | 315 |
| 400 | 200 | Strategic Infrastructure / Infrastructure stratégique..... | 400 |
| <u>465</u> | <u>265</u> | <u>TOTAL</u> | <u>715</u> |

PROGRAM ESTIMATES / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR PROGRAMME
DEPARTMENT OF AGRICULTURE, AQUACULTURE AND FISHERIES /
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES

(In thousands of dollars / En milliers de dollars)

| CAPITAL EQUIPMENT | | BIENS D'ÉQUIPEMENT | |
|---|------------|---|--|
| PROGRAM OBJECTIVES | | OBJECTIFS DU PROGRAMME | |
| To replace research and scientific equipment. | | Pour le remplacement des équipements de recherche et du matériel scientifique. | |
| TOTAL | <u>315</u> | TOTAL | |
| STRATEGIC INFRASTRUCTURE | | INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE | |
| PROGRAM OBJECTIVES | | OBJECTIFS DU PROGRAMME | |
| To provide capital investments in strategic infrastructure projects to support the continued development of the agriculture, aquaculture and fisheries sectors. | | Fournir des investissements en capital pour des projets d'infrastructure stratégique afin d'appuyer le développement continu des secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches. | |
| TOTAL | <u>400</u> | TOTAL | |
| TOTAL - TO BE VOTED | <u>715</u> | TOTAL - À VOTER | |

COMPARATIVE STATEMENT OF ESTIMATED EXPENDITURES / ÉTAT COMPARATIF DES DÉPENSES PRÉVUES

DEPARTMENT OF EDUCATION AND EARLY CHILDHOOD DEVELOPMENT /
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE

(In thousands of dollars / En milliers de dollars)

| <u>2024-2025 ESTIMATE / PRÉVISIONS</u> | <u>2024-2025 REVISED / RÉVISÉES</u> | <u>PROGRAM / PROGRAMME</u> | <u>2025-2026 ESTIMATE / PRÉVISIONS</u> |
|--|---|--|--|
| 2,654 | 2,654 | Public Schools - Capital Equipment / Écoles publiques - Biens d'équipement..... | 1,605 |
| <u>2,654</u> | <u>2,654</u> | <u>TOTAL.....</u> | <u>1,605</u> |

PROGRAM ESTIMATES / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR PROGRAMME
DEPARTMENT OF EDUCATION AND EARLY CHILDHOOD DEVELOPMENT /
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE

(In thousands of dollars / En milliers de dollars)

**PUBLIC SCHOOLS - CAPITAL
EQUIPMENT**

PROGRAM OBJECTIVES

To equip schools in concert with the capital construction program.

TOTAL

1,605

TOTAL - TO BE VOTED

1,605

ÉCOLES PUBLIQUES - BIENS D'ÉQUIPEMENT

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Équiper les écoles en fonction du programme de construction d'immobilisations.

TOTAL

TOTAL - À VOTER

COMPARATIVE STATEMENT OF ESTIMATED EXPENDITURES / ÉTAT COMPARATIF DES DÉPENSES PRÉVUES

DEPARTMENT OF ENVIRONMENT AND LOCAL GOVERNMENT /

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX

(In thousands of dollars / En milliers de dollars)

| <u>2024-2025</u> ESTIMATE / PRÉVISIONS | <u>2024-2025</u> REVISED / RÉVISÉES | <u>PROGRAM</u> / <u>PROGRAMME</u> | <u>2025-2026</u> ESTIMATE / PRÉVISIONS |
|--|---|---|--|
| <u>1,000</u> | <u>1,000</u> | Rural Districts / Districts ruraux..... | <u>1,000</u> |
| <u>1,000</u> | <u>1,000</u> | TOTAL..... | <u>1,000</u> |

PROGRAM ESTIMATES / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR PROGRAMME
DEPARTMENT OF ENVIRONMENT AND LOCAL GOVERNMENT /
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX

(In thousands of dollars / En milliers de dollars)

RURAL DISTRICTS

PROGRAM OBJECTIVES

To assist rural districts in the purchase of emergency equipment, construction and repair of fire halls as well as repairs to community centers and recreation facilities.

TOTAL

1,000

TOTAL - TO BE VOTED

1,000

DISTRICTS RURAUX

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Aider les districts ruraux à se procurer de l'équipement d'urgence, à construire et réparer les postes d'incendie et à réparer les centres communautaires et les installations de loisir.

TOTAL

TOTAL - À VOTER

COMPARATIVE STATEMENT OF ESTIMATED EXPENDITURES / ÉTAT COMPARATIF DES DÉPENSES PRÉVUES
DEPARTMENT OF HEALTH / MINISTÈRE DE LA SANTÉ

(In thousands of dollars / En milliers de dollars)

| <u>2024-2025 ESTIMATE / PRÉVISIONS</u> | <u>2024-2025 REVISED / RÉVISÉES</u> | <u>PROGRAM / PROGRAMME</u> | <u>2025-2026 ESTIMATE / PRÉVISIONS</u> |
|--|---|--|--|
| <u>44,392</u> | <u>39,392</u> | Public Hospitals - Capital Equipment / Hôpitaux publics - Biens d'équipement..... | <u>40,280</u> |
| <u>44,392</u> | <u>39,392</u> | TOTAL..... | <u>40,280</u> |

PROGRAM ESTIMATES / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR PROGRAMME
DEPARTMENT OF HEALTH / MINISTÈRE DE LA SANTÉ

(In thousands of dollars / En milliers de dollars)

**PUBLIC HOSPITALS - CAPITAL
EQUIPMENT**

PROGRAM OBJECTIVES

To fund medical equipment replacement valued in excess of one hundred thousand dollars.

| | |
|---------------------|--------------------|
| TOTAL | <hr/> <hr/> 40,280 |
| TOTAL - TO BE VOTED | <hr/> <hr/> 40,280 |

**HÔPITAUX PUBLICS - BIENS
D'ÉQUIPEMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Financer le remplacement d'équipement médical évalué à plus de cent mille dollars.

| | |
|-----------------|--|
| TOTAL | |
| TOTAL - À VOTER | |

COMPARATIVE STATEMENT OF ESTIMATED EXPENDITURES / ÉTAT COMPARATIF DES DÉPENSES PRÉVUES

DEPARTMENT OF NATURAL RESOURCES AND ENERGY DEVELOPMENT /

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE

(In thousands of dollars / En milliers de dollars)

| <u>2024-2025 ESTIMATE / PRÉVISIONS</u> | <u>2024-2025 REVISED / RÉVISÉES</u> | <u>PROGRAM / PROGRAMME</u> | <u>2025-2026 ESTIMATE / PRÉVISIONS</u> |
|--|---|--|--|
| 12,950 | 15,650 | Capital Improvements / Améliorations des biens immobiliers..... | 7,400 |
| 5,830 | 825 | Mine Infrastructure / Infrastructure minière..... | 6,050 |
| | | Musquash Watershed Infrastructure - Capital Improvements / Bassin hydrographique Musquash - Améliorations des biens immobiliers..... | 900 |
| 10,013 | 2,013 | Sentier NB Trail Infrastructure / Infrastructure du Sentier NB Trail..... | 3,000 |
| <u>3,600</u> | <u>3,600</u> | <u>TOTAL.....</u> | <u>17,350</u> |
| <u>32,393</u> | <u>22,088</u> | | |

PROGRAM ESTIMATES / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR PROGRAMME
DEPARTMENT OF NATURAL RESOURCES AND ENERGY DEVELOPMENT /
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE

(In thousands of dollars / En milliers de dollars)

CAPITAL IMPROVEMENTS

PROGRAM OBJECTIVES

To carry out improvements to the Kingsclear Tree Nursery and other provincial infrastructure.

TOTAL

7,400

AMÉLIORATIONS DES BIENS IMMOBILIERS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Améliorer les infrastructures du Pépinière Forestière Kingsclear et autre infrastructure provinciale.

TOTAL

MINE INFRASTRUCTURE

PROGRAM OBJECTIVES

To provide capital investments in infrastructure and reclamation projects for mine sites.

TOTAL

6,050

INFRASTRUCTURE MINIÈRE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Fournir des investissements en capital pour des projets d'infrastructure et le remise en état des sites miniers.

TOTAL

MUSQUASH WATERSHED INFRASTRUCTURE - CAPITAL IMPROVEMENTS

PROGRAM OBJECTIVES

To provide for the betterment of the Musquash Watershed infrastructure.

TOTAL

900

BASSIN HYDROGRAPHIQUE MUSQUASH - AMÉLIORATIONS DES BIENS IMMOBILIERS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Améliorer les infrastructures du bassin hydrographique Musquash.

TOTAL

SENTIER NB TRAIL INFRASTRUCTURE

PROGRAM OBJECTIVES

To provide for major repairs of Sentier NB Trail.

TOTAL

3,000

INFRASTRUCTURE DU SENTIER NB TRAIL

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Réparations majeures du Sentier NB Trail.

TOTAL

TOTAL - TO BE VOTED

17,350

TOTAL - À VOTER

COMPARATIVE STATEMENT OF ESTIMATED EXPENDITURES / ÉTAT COMPARATIF DES DÉPENSES PRÉVUES
NEW BRUNSWICK HOUSING CORPORATION / SOCIÉTÉ D'HABITATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK

(In thousands of dollars / En milliers de dollars)

| <u>2024-2025 ESTIMATE / PRÉVISIONS</u> | <u>2024-2025 REVISED / RÉVISÉES</u> | <u>PROGRAM / PROGRAMME</u> | <u>2025-2026 ESTIMATE / PRÉVISIONS</u> |
|--|---|---|--|
| 33,000 | 62,400 | Public Housing - Capital Construction / Logements publics - Installations permanentes..... | 34,731 |
| 5,000 | 5,000 | Public Housing - Capital Improvements / Logements publics - Améliorations des biens immobiliers..... | 9,354 |
| 38,000 | 67,400 | TOTAL..... | 44,085 |

PROGRAM ESTIMATES / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR PROGRAMME
NEW BRUNSWICK HOUSING CORPORATION / SOCIÉTÉ D'HABITATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK

(In thousands of dollars / En milliers de dollars)

PUBLIC HOUSING - CAPITAL CONSTRUCTION

PROGRAM OBJECTIVES

Planning, design and construction services for public housing units.

TOTAL

34,731

PUBLIC HOUSING - CAPITAL IMPROVEMENTS

PROGRAM OBJECTIVES

To provide funding for capital maintenance for Public Housing.

TOTAL

9,354

TOTAL - TO BE VOTED

44,085

LOGEMENTS PUBLICS - INSTALLATIONS PERMANENTES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Services de planification, de conception et de construction de logements publics.

TOTAL

LOGEMENTS PUBLICS - AMÉLIORATIONS DES BIENS IMMOBILIERS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Fournir un financement pour couvrir les coûts d'entretien dans les logements publics.

TOTAL

TOTAL - À VOTER

COMPARATIVE STATEMENT OF ESTIMATED EXPENDITURES / ÉTAT COMPARATIF DES DÉPENSES PRÉVUES
DEPARTMENT OF POST-SECONDARY EDUCATION, TRAINING AND LABOUR /
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL

(In thousands of dollars / En milliers de dollars)

| <u>2024-2025</u> ESTIMATE / PRÉVISIONS | <u>2024-2025</u> REVISED / RÉVISÉES | <u>PROGRAM / PROGRAMME</u> | <u>2025-2026</u> ESTIMATE / PRÉVISIONS |
|--|---|---|--|
| <u>2,200</u> | <u>2,200</u> | Deferred Maintenance Program / Programme d'entretien reporté..... | <u>2,200</u> |
| <u>2,200</u> | <u>2,200</u> | TOTAL..... | <u>2,200</u> |

PROGRAM ESTIMATES / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR PROGRAMME
DEPARTMENT OF POST-SECONDARY EDUCATION, TRAINING AND LABOUR /
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL

(In thousands of dollars / En milliers de dollars)

DEFERRED MAINTENANCE PROGRAM

PROGRAM OBJECTIVES

Provides funding for capital maintenance improvements to New Brunswick universities and the Maritime College of Forest Technology.

TOTAL

2,200

TOTAL - TO BE VOTED

2,200

PROGRAMME D'ENTRETIEN REPORTÉ

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Fournir un financement pour l'amélioration de l'entretien des immobilisations aux universités du Nouveau-Brunswick et au Collège de technologie forestière des Maritimes.

TOTAL

TOTAL - À VOTER

COMPARATIVE STATEMENT OF ESTIMATED EXPENDITURES / ÉTAT COMPARATIF DES DÉPENSES PRÉVUES
REGIONAL DEVELOPMENT CORPORATION / SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

(In thousands of dollars / En milliers de dollars)

| <u>2024-2025 ESTIMATE / PRÉVISIONS</u> | <u>2024-2025 REVISED / RÉVISÉES</u> | <u>PROGRAM / PROGRAMME</u> | <u>2025-2026 ESTIMATE / PRÉVISIONS</u> |
|--|---|--|--|
| 58,900 | 58,900 | Canada - New Brunswick Integrated Bilateral Agreement / Canada - Nouveau-Brunswick Entente bilatérale intégrée..... | 30,500 |
| 4,800 | 4,800 | Strategic Infrastructure Initiative / Initiative en matière d'infrastructure stratégique..... | 2,575 |
| <u>63,700</u> | <u>63,700</u> | <u>TOTAL.....</u> | <u>33,075</u> |

PROGRAM ESTIMATES / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR PROGRAMME
REGIONAL DEVELOPMENT CORPORATION / SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

(In thousands of dollars / En milliers de dollars)

CANADA - NEW BRUNSWICK
INTEGRATED BILATERAL AGREEMENT

PROGRAM OBJECTIVES

To provide funding for the provincial contribution to the Canada - New Brunswick Integrated Bilateral Agreement.

TOTAL 30,500

STRATEGIC INFRASTRUCTURE
INITIATIVE

PROGRAM OBJECTIVES

To provide capital investments in strategic infrastructure projects in order to support economic development and create conditions for long-term job growth.

TOTAL 2,575

TOTAL - TO BE VOTED 33,075

CANADA - NOUVEAU-BRUNSWICK ENTENTE
BILATÉRALE INTÉGRÉE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Financer la contribution du gouvernement provincial au Canada - Nouveau-Brunswick Entente bilatérale intégrée.

TOTAL

INITIATIVE EN MATIÈRE
D'INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Fournir des investissements en capital pour des projets d'infrastructure stratégique afin d'appuyer le développement économique et de créer les conditions nécessaires pour une croissance de l'emploi à long terme.

TOTAL

TOTAL - À VOTER

COMPARATIVE STATEMENT OF ESTIMATED EXPENDITURES / ÉTAT COMPARATIF DES DÉPENSES PRÉVUES
DEPARTMENT OF SOCIAL DEVELOPMENT / MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

(In thousands of dollars / En milliers de dollars)

| <u>2024-2025 ESTIMATE / PRÉVISIONS</u> | <u>2024-2025 REVISED / RÉVISÉES</u> | <u>PROGRAM / PROGRAMME</u> | <u>2025-2026 ESTIMATE / PRÉVISIONS</u> |
|--|---|--|--|
| 14,000 | 26,673 | Nursing Home Services - Capital Improvements / Services des foyers de soins - Améliorations des biens immobiliers..... | 20,354 |
| <u>3,000</u> | <u>2,427</u> | Nursing Home Services - Capital Maintenance / Services des foyers de soins - Entretien..... | <u>3,000</u> |
| <u>17,000</u> | <u>29,100</u> | TOTAL..... | <u>23,354</u> |

PROGRAM ESTIMATES / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR PROGRAMME
DEPARTMENT OF SOCIAL DEVELOPMENT / MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

(In thousands of dollars / En milliers de dollars)

**NURSING HOME SERVICES -
CAPITAL IMPROVEMENTS**

PROGRAM OBJECTIVES

To provide funding to complete planned improvements to Nursing Homes.

TOTAL

20,354

**SERVICES DES FOYERS DE SOINS -
AMÉLIORATIONS DES BIENS
IMMOBILIERS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Fournir un financement pour mener à bien les améliorations planifiées dans les foyers de soins.

TOTAL

**NURSING HOME SERVICES -
CAPITAL MAINTENANCE**

PROGRAM OBJECTIVES

To provide funding for unplanned capital maintenance for Nursing Homes.

TOTAL

3,000

**SERVICES DES FOYERS DE SOINS -
ENTRETIEN**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Fournir un financement pour couvrir les coûts d'entretien imprévus dans les foyers de soins.

TOTAL

TOTAL - TO BE VOTED

23,354

TOTAL - À VOTER

COMPARATIVE STATEMENT OF ESTIMATED EXPENDITURES / ÉTAT COMPARATIF DES DÉPENSES PRÉVUES

DEPARTMENT OF TOURISM, HERITAGE AND CULTURE
MINISTÈRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE

(In thousands of dollars / En milliers de dollars)

| <u>2024-2025 ESTIMATE / PRÉVISIONS</u> | <u>2024-2025 REVISED / RÉVISÉES</u> | <u>PROGRAM / PROGRAMME</u> | <u>2025-2026 ESTIMATE / PRÉVISIONS</u> |
|--|---|--|--|
| 14,163 | 9,121 | Capital Improvements / Amélioration des installations..... | 11,589 |
| <u>5,876</u> | <u>12,418</u> | Strategic Infrastructure / Infrastructure stratégique..... | <u>7,428</u> |
| <u>20,039</u> | <u>21,539</u> | TOTAL..... | <u>19,017</u> |

PROGRAM ESTIMATES / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR PROGRAMME

DEPARTMENT OF TOURISM, HERITAGE AND CULTURE

MINISTÈRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE

(In thousands of dollars / En milliers de dollars)

CAPITAL IMPROVEMENTS

PROGRAM OBJECTIVES

To carry out improvements to provincial parks, attractions and heritage sites.

TOTAL

11,589

AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Améliorer les installations de parcs provinciaux, d'attractions, et de sites patrimoniaux.

TOTAL

STRATEGIC INFRASTRUCTURE

PROGRAM OBJECTIVES

To provide capital investments in strategic infrastructure projects.

TOTAL

7,428

INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Fournir des investissements en capital pour des projets d'infrastructure stratégique.

TOTAL - TO BE VOTED

19,017

TOTAL

TOTAL - À VOTER

COMPARATIVE STATEMENT OF ESTIMATED EXPENDITURES / ÉTAT COMPARATIF DES DÉPENSES PRÉVUES
DEPARTMENT OF TRANSPORTATION AND INFRASTRUCTURE /
MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE

(In thousands of dollars / En milliers de dollars)

| <u>2024-2025 ESTIMATE / PRÉVISIONS</u> | <u>2024-2025 REVISED / RÉVISÉES</u> | <u>PROGRAM / PROGRAMME</u> | <u>2025-2026 ESTIMATE / PRÉVISIONS</u> |
|--|---|--|--|
| 92,920 | 85,940 | Bridges / Ponts..... | 92,550 |
| 59,288 | 53,939 | Federal-Provincial Cost-Shared Program / Programme fédéral-provincial à frais partagés..... | 76,028 |
| 327,775 | 351,997 | Highways / Routes..... | 313,036 |
| 25,000 | 25,403 | Provincial-Municipal Highway Partnership / Partenariat pour les routes provinciales-municipales..... | 25,000 |
| 441,696 | 361,865 | Public Works and Infrastructure / Travaux publics et infrastructure..... | 529,651 |
| 30,000 | 31,000 | Vehicle Management Agency / Agence de gestion des véhicules..... | 39,000 |
| 976,679 | 910,144 | TOTAL..... | 1,075,265 |

PROGRAM ESTIMATES / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR PROGRAMME

DEPARTMENT OF TRANSPORTATION AND INFRASTRUCTURE /

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE

(In thousands of dollars / En milliers de dollars)

BRIDGES

PONTS

PROGRAM OBJECTIVES

To provide for the construction of bridges, ferries and ferry landings.

TOTAL

92,550

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre la construction de ponts, de traversiers et de débarcadères.

TOTAL

**FEDERAL-PROVINCIAL
COST-SHARED PROGRAM**

**PROGRAMME FÉDÉRAL-PROVINCIAL À
FRAIS PARTAGÉS**

PROGRAM OBJECTIVES

To provide funding for federal-provincial cost-shared projects for the construction and upgrading of highways and bridges.

TOTAL

76,028

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Fournir un financement pour la réalisation de projets fédéraux-provinciaux à frais partagés en vue de la construction et de l'amélioration de routes et de ponts.

TOTAL

HIGHWAYS

ROUTES

PROGRAM OBJECTIVES

To provide for the construction and upgrading of highways.

TOTAL

313,036

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre la construction et la réfection de routes.

TOTAL

**PROVINCIAL-MUNICIPAL HIGHWAY
PARTNERSHIP**

**PARTENARIAT POUR LES ROUTES
PROVINCIALES-MUNICIPALES**

PROGRAM OBJECTIVES

To provide for capital work on provincially designated highways within municipalities.

TOTAL

25,000

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Fournir un financement pour l'exécution de travaux d'immobilisations sur les routes provinciales désignées dans les municipalités.

TOTAL

PROGRAM ESTIMATES / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR PROGRAMME
DEPARTMENT OF TRANSPORTATION AND INFRASTRUCTURE /
MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE

(In thousands of dollars / En milliers de dollars)

| PUBLIC WORKS AND INFRASTRUCTURE | TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE |
|--|---|
| PROGRAM OBJECTIVES | OBJECTIFS DU PROGRAMME |
| To provide planning, design and construction services. (see Appendix A for additional details) | Offrir des services de planification, de conception et de construction. (voir l'annexe A pour plus de détails) |
| PROGRAM COMPONENTS | ÉLÉMENTS DU PROGRAMME |
| CAPITAL ADMINISTRATION 4,000 | GESTION DES IMMOBILISATIONS |
| Administration of capital construction, improvement and renovation projects. | Administration des projets de construction, d'amélioration et de rénovation. |
| CAPITAL CONSTRUCTION 345,903 | INSTALLATIONS PERMANENTES |
| Planning, design and construction services for public works and infrastructure. | Services de planification, de conception et de construction d'immeubles publics et de l'infrastructure. |
| CAPITAL IMPROVEMENTS 179,748 | AMÉLIORATIONS DES BIENS IMMOBILIERS |
| Planning, design and construction services for projects involving the improvement and renovation of provincial infrastructure. | Services de planification, de conception et de construction pour l'amélioration et la rénovation de l'infrastructure provinciale. |
| TOTAL <u>529,651</u> | TOTAL |
| VEHICLE MANAGEMENT AGENCY | AGENCE DE GESTION DES VÉHICULES |
| PROGRAM OBJECTIVES | OBJECTIFS DU PROGRAMME |
| To provide for the purchase of vehicles and equipment for the various departments of the government of New Brunswick. | Assurer l'acquisition de véhicules et d'équipements pour les différents ministères du gouvernement du Nouveau-Brunswick. |
| TOTAL <u>39,000</u> | TOTAL |
| TOTAL - DEPARTMENT OF TRANSPORTATION AND INFRASTRUCTURE 1,075,265 | TOTAL - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE |
| Less amounts authorized by law <u>50,518</u> | Moins crédits autorisés par la loi |
| TOTAL - TO BE VOTED <u>1,024,747</u> | TOTAL - À VOTER |

CAPITAL ESTIMATES / BUDGET DE CAPITAL, 2025-2026

APPENDIX A: PUBLIC WORKS AND INFRASTRUCTURE / ANNEXE A : TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE
 COMPARATIVE STATEMENT OF ESTIMATED EXPENDITURES / ÉTAT COMPARATIF DES DÉPENSES PRÉVUES
 DEPARTMENT OF TRANSPORTATION AND INFRASTRUCTURE /
 MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE

(In thousands of dollars / En milliers de dollars)

| 2024-2025 ESTIMATE / PRÉVISIONS | 2024-2025 REVISED / RÉVISÉES | 2025-2026 ESTIMATE / PRÉVISIONS |
|--|------------------------------------|---------------------------------------|
| PROGRAM COMPONENTS / ÉLÉMENTS DU PROGRAMME | | |
| 4,000 | 4,000 | 4,000 |
| Capital Construction / Installations permanentes | | |
| 2,800 | 1,500 | 2,300 |
| 154,804 | 121,168 | 154,379 |
| 96,321 | 49,415 | 120,674 |
| 38,736 | 39,870 | 54,850 |
| 3,500 | 3,000 | 0 |
| 4,250 | 3,945 | 13,700 |
| 300,411 | 218,898 | 345,903 |
| Capital Improvements / Améliorations des biens immobiliers | | |
| 30,000 | 34,200 | 37,740 |
| 0 | 0 | 400 |
| 59,100 | 54,325 | 65,187 |
| 2,200 | 2,200 | 13,580 |
| 60 | 60 | 60 |
| 0 | 0 | 2,031 |
| 3,900 | 4,510 | 3,900 |
| 42,025 | 43,672 | 56,850 |
| 137,285 | 138,967 | 179,748 |
| TOTAL - PUBLIC WORKS AND INFRASTRUCTURE / TOTAL - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE | | |
| 441,696 | 361,865 | 529,651 |

EECD: 2026-2027 CAPITAL PROJECT PRIORITIES
MEDPE : PRIORITÉ DE PROJET D'IMMOBILISATION 2026-2027



| Rank / Rang | School District / District scolaire | Project Name / Nom du projet | Community / Communauté | Project Type / Type de projet |
|-------------|-------------------------------------|---|------------------------|---|
| 1 | ASD-E | Forest Glen / Sunny Brae | Moncton | Rationalisation / Rationalisation |
| 2 | EECD | Nouvelle école Woodstock M-12 | Woodstock | New School / Nouvelle école |
| 3 | DSF-S | Mathieu-Martin mi-vie et ajout | Dieppe | Mid-life Upgrades and Addition / Agrandissement et modernisation mi-vie |
| 4 | DSF-S | École Sainte-Anne mi-vie et ajout | Fredericton | Mid-life Upgrades and Addition / Agrandissement et modernisation mi-vie |
| 5 | ASD-N | Bonar Law Mid-life | Rexton | Mid-life Upgrades and Addition / Agrandissement et modernisation mi-vie |
| 6 | ASD-W | Oromocto K-8 Rationalization | Oromocto | Rationalisation / Rationalisation |
| 7 | ASD-E | Riverview High | Riverview | Mid-life Upgrades and Addition / Agrandissement et modernisation mi-vie |
| 8 | ASD-W | OHS Mid-life | Oromocto | Mid-life Upgrades and Addition / Agrandissement et modernisation mi-vie |
| 9 | DSF-S | Amirault mi-vie | Dieppe | Mid-life Upgrades and Addition / Agrandissement et modernisation mi-vie |
| 10 | DSF-S | Samuel-de-Champlain mi-vie | Saint-Jean | Mid-life Upgrades and Addition / Agrandissement et modernisation mi-vie |
| 11 | ASD-W | Devon Middle Replacement | Fredericton | Replacement / Remplacement |
| 12 | ASD-E | Mountain View | Irishstown | Replacement / Remplacement |
| 13 | ASD-S | Saint John High Mid-life Upgrade | Saint John | Mid-life Upgrades / Modernisation mi-vie |
| 14 | DSF-S | Carrefour Beausoleil | Miramichi | Mid-life Upgrades and Addition / Agrandissement et modernisation mi-vie |
| 15 | ASD-W | Woodstock High School Mid-Life | Woodstock | Mid-life Upgrades / Modernisation mi-vie |
| 16 | ASD-S | Princess Elizabeth School | Saint John | Replacement / Remplacement |
| 17 | ASD-S | M. Gerald Teed School - Replacement | Saint John | Replacement / Remplacement |
| 18 | ASD-W | Town McAdam area Rationalization | McAdam | Rationalisation / Rationalisation |
| 19 | ASD-W | Montgomery St Replacement | Fredericton | Replacement / Remplacement |
| 20 | ASD-W | Keswick Ridge Replacement | Keswick Ridge | Replacement / Remplacement |
| 21 | ASD-W | Leo Hayes High Addition | Fredericton | Addition / Agrandissement |
| 22 | DSF-NE | Projet de rationalisation - écoles de la région Tracadie | Tracadie-Sheila | Rationalisation / Rationalisation |
| 23 | ASD-W | John Caldwell - Replacement | Grand Falls | Replacement / Remplacement |
| 24 | DSF-NO | École Régionale Sainte-Anne - rénovation | Sainte-Anne | Mid-life Upgrades / Modernisation mi-vie |
| 25 | DSF-S | Nouvelle école Riverview M-8 | Riverview | New School / Nouvelle école |
| 26 | DSF-S | Nouvelle école zone scolaire CSCSC Central M-5 | Saint John | New School / Nouvelle école |
| 27 | ASD-S | Millidgeville Mid-Life Zone/grade Rationalisation | Saint John | Mid-life Upgrades / Modernisation mi-vie |
| 28 | ASD-E | Riverview Middle School - Mid-life | Riverview | Mid-life Upgrades / Modernisation mi-vie |
| 29 | DSF-NE | École Marie-Esther - mi-vie | Shippagan | Mid-life Upgrades / Modernisation mi-vie |
| 30 | DSF-NE | ESN - mi-vie | Bathurst | Mid-life Upgrades / Modernisation mi-vie |
| 31 | ASD-N | Superior Middle School - Mid-life | Bathurst | Mid-life Upgrades / Modernisation mi-vie |
| 32 | ASD-N | Blackville School | Blackville | Addition / Agrandissement |
| 33 | ASD-E | Marshview/Salem Rationalisation | Sackville | Rationalisation / Rationalisation |
| 34 | ASD-E | Tantramar School Mid-life | Sackville | Mid-life Upgrades / Modernisation mi-vie |
| 35 | ASD-W | Gagetown School Replacement | Gagetown | Replacement / Remplacement |
| 36 | ASD-W | Plaster Rock School Review: K-12 concept at Tobique Valley Plaster Rock | Plaster Rock | Study / Étude |
| 37 | DSF-S | Nouvelle école Moncton 9-12 | Moncton | New School / Nouvelle école |
| 38 | DSF-NO | Polyvalente A.-J. Savoie - Mi-vie | Saint-Quentin | Mid-life Upgrades / Modernisation mi-vie |
| 39 | DSF-NE | Poly Louis-Mailloux - Mi-vie | Carague | Mid-life Upgrades / Modernisation mi-vie |
| 40 | ASD-W | Minto/Chipman Building Assessment | Minto/Chipman | Study / Étude |
| 41 | ASD-W | New Fredericton 9-12 School | Fredericton | New School / Nouvelle école |
| 42 | ASD-E | New K-8 school -Moncton North End | Moncton | New School / Nouvelle école |
| 43 | ASD-N | Dalhousie Regional High/LER Rationalisation and EDCentre | Dalhousie | Mid-life Upgrades / Modernisation mi-vie |
| 44 | DSF-NO | Cité des Jeunes A.-M. Sormany - Mi-vie | Edmundston | Mid-life Upgrades / Modernisation mi-vie |
| 45 | DSF-S | MFR | St. Louis de Kent | Mid-life Upgrades / Modernisation mi-vie |
| 46 | ASD-N | New Bathurst Area High School | Bathurst | Replacement / Remplacement |
| 47 | ASD-E | Bessborough Replacement | Moncton | Replacement / Remplacement |
| 48 | ASD-N | Miramichi Valley High Mid-life | Miramichi | Mid-life Upgrades / Modernisation mi-vie |
| 49 | ASD-W | Meduxnekeag Consolidated - Addition | Woodstock | Addition / Agrandissement |
| 50 | DSF-NO | École St-Jacques - Mi-vie | St Jacques | Mid-life Upgrades / Modernisation mi-vie |
| 51 | ASD-W | Hartland Community - Addition | Hartland | Addition / Agrandissement |
| 52 | DSF-S | Nouvelle école Fredericton 6-8 | Fredericton | New School / Nouvelle école |
| 53 | ASD-N | James M. Hill Memorial High School Mid-Life | Miramichi | Mid-life Upgrades / Modernisation mi-vie |
| 54 | ASD-W | Townsview -Addition | Woodstock | Addition / Agrandissement |
| 55 | DSF-S | Nouvelle école zone scolaire Miramichi M-5 | Miramichi | New School / Nouvelle école |
| 56 | DSF-NO | Centre d'apprentissage du Haut-Madawaska - Mi-vie et ajout | Clair | Mid-life Upgrades / Modernisation mi-vie |
| 57 | ASD-W | Barkers Point Elementary Replacement | Fredericton | Replacement / Remplacement |
| 58 | ASD-N | Sugarloaf High School - Addition and renovation | Campbellton | Addition / Agrandissement |
| 59 | DSF-NO | École Mgr-Martin - Mi-vie | Saint-Quentin | Mid-life Upgrades / Modernisation mi-vie |
| 60 | DSF-NO | École Notre-Dame - Mi-vie | Edmundston | Mid-life Upgrades / Modernisation mi-vie |
| 61 | DSF-NE | École Marguerite-Bourgeoys - Ajout/Renovation | Carague | Addition / Agrandissement |
| 62 | DSF-NO | Carrefour de la Jeunesse - Ajout | Edmundston | Addition / Agrandissement |
| 63 | ASD-N | King Street Elementary Addition | Miramichi | Addition / Agrandissement |
| 64 | ASD-E | New K-8 school - Dieppe | Dieppe | New School / Nouvelle école |

Funded in 2026-2027 / Financé en 2026-2027
 Existing SDIP / SPIM existant
 New addition to SDIP / Nouvelle ajout au SPIM

SDIP: Stable Departmental Infrastructure Priorities List

SPIM: Liste stable des priorités en matière d'infrastructures ministérielles

Communiqué

Finances et Conseil du Trésor

Le gouvernement dévoile son budget d'immobilisations de 2026-2027

02 décembre 2025

FREDERICTON (GNB) – Le gouvernement provincial a déposé un budget d'immobilisations de 1,47 milliard \$ pour 2026-2027. Il s'agit d'une hausse de plus de 211 millions \$ comparativement au budget déposé l'année dernière.

« En investissant dans notre infrastructure et dans notre économie, nous investissons dans la population du Nouveau-Brunswick », a déclaré le ministre des Finances et du Conseil du Trésor, René Legacy. « Notre économie fait face à de forts vents contraires, en particulier dans le contexte tarifaire actuel, mais ce budget d'immobilisations montre que nous sommes prêts à stimuler l'économie, à un moment où les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin de nous. »

Soins de santé

L'amélioration des soins de santé est la priorité absolue du gouvernement, qui investit plus de 247 millions \$ dans l'infrastructure des soins de santé. De cette somme, le gouvernement investira 205 millions \$ dans des rénovations, des ajouts et d'autres améliorations dans les hôpitaux de la province, et 42 millions \$ contribueront à remplacer les biens d'équipement vieillissants du système de soins de santé.

Éducation

Compte tenu de la pression accrue sur le système d'éducation en raison de la hausse des inscriptions, le gouvernement investira plus de 242 millions \$ dans les écoles. Cette somme comprend près de 193 millions \$ qui serviront à poursuivre les travaux déjà amorcés, et un montant supplémentaire de 36 millions \$ pour des améliorations, l'achat d'équipement et la modernisation de la ventilation.

Logement

Dans le cadre de son engagement à construire de nouveaux logements sociaux et à entretenir les logements existants, le gouvernement investit 78,1 millions \$.

Développement économique

Le budget de 680 millions \$ du ministère des Transports et de l'Infrastructure correspond à près de la moitié du budget d'immobilisations du gouvernement. Plus de 540 millions \$ sont destinés à des améliorations apportées aux routes, aux ponts, aux traversiers et à d'autres actifs routiers. Une somme additionnelle de 20 millions \$ est investie dans l'entretien et l'amélioration des infrastructures touristiques et des lieux historiques.

« Nous avons promis d'investir dans des domaines comme les soins de santé, le logement et l'éducation et dans des façons de rendre la vie plus abordable, a affirmé M. Legacy. Malgré plusieurs défis économiques, nous avons présenté un plan digne de confiance pour les gens du Nouveau-Brunswick, un plan auquel ils peuvent se fier. »

Le budget d'immobilisations est disponible en ligne.

Renseignements pour les médias

Mir Hyder, communications, ministère des Finances et du Conseil du Trésor, mir.hyder@gnb.ca.

[Commentaires](#) [Médias sociaux](#) [Confidentialité](#) [Décharge](#)

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

10. Affaires nouvelles

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

11. Date et lieu de la prochaine réunion ordinaire

La prochaine réunion aura lieu le 14 janvier 2026 au local 1321 de l'école Louis-J.-Robichaud à Shédiac.

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

13. Levée de la séance